

Rapport de la Commission

Sous la présidence de
Daniel Constantin
Préfet honoraire

Remis au Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
le 16 juin 2009

*« et si la crise nous donnait la volonté
d'aller plus loin ensemble... »*

SOMMAIRE

MEMBRES DE LA COMMISSION	5
INTRODUCTION	7
LES GRANDS VOILETS STRATEGIQUES	15
LE VOLET ECONOMIQUE	15
L'analyse du contexte économique	16
Le soutien à la fluidité de l'activité	18
Améliorer la situation court terme des entreprises.....	20
Améliorer la structure financière des entreprises	21
Des outils de formation et d'évaluation pour nos entreprises.....	22
Renforcement de la politique de Filières	24
La valorisation et l'innovation	30
LE VOLET SOCIAL	33
La forte demande de logement social.....	35
Le patrimoine valorisé comme une part de la culture.....	38
La formation et l'éducation.....	44
La professionnalisation du sport.....	48
LE VOLET AMENAGEMENT	53
La démographie : force et faiblesse	58
Bien-être - Vieillesse	60
La ville, l'urbain, au cœur du « vivre ensemble la région »	64
Un projet de logistique régionale global pour une économie tournée vers l'international....	68
Les aéroports.....	73
Un littoral en devenir : quel tourisme pour demain ?	75
Pour un développement soutenable du territoire régional	81
22 PROPOSITIONS POUR APRES	89

Remerciements à tous les auditionnés....

Membres de la Commission

Président : Daniel Constantin

Jean-Noël Billioud Conseiller en Stratégie et en Développement

Sylvain Caillol Délégué Général de la Chaire de Chimie durable à l'Ecole de Chimie de Montpellier

Marc Chevallier Président Institut Français de la Mer LR – Ancien Pdt des Armateurs de France

Serge Clause Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Maître Bernard Coulet Notaire

Alain Dorison Directeur de l'école des mines d'Alès

Jean-Pierre Foubert Président de l'Ecole d'Architecture de Montpellier

Guy Giva Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Maître Dominique Grasset Notaire

Michel Hilaire Directeur du Musée Fabre

Didier Jourdan Directeur de Sup de Co de Montpellier

Monique Lacroix Directrice de l'Institut des Sciences de l'Entreprise de Montpellier

Professeur Jean-Louis Lamarque Médecin, Président honoraire d'Euromédecine

Max Lévi Maître de Conférence en Sciences Economiques, Vice-Président de la Région

Joséphine Matamoros Directeur du Musée d'art moderne de Céret

Gérard Maurice Président du Conseil Economique et Social Régional

Michel Miaille Professeur Emérite de Science Politique

Emmanuel Nebout Architecte

Gilbert Pastor Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

Jacques Percebois Professeur de Sciences Economiques

Thierry Salomon Dirigeant d'entreprise

Gérard Sorel Chef d'entreprise

Eric Stephany Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises de Montpellier

André Sylvestre Président de la Chambre Régionale des Métiers

Olivier Torrès Enseignant Chercheur en Gestion

Jean-Paul Volle Professeur Emérite de Géographie

Denis Volpilière Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard

Bernadette Voinet-Bellon Directrice Régionale du Crédit Coopératif

Introduction

Dans un contexte de mondialisation de l'économie, de ruptures et de déséquilibres grandissants, l'économie régionale enregistre depuis le dernier semestre 2008 une dégradation de ses bilans malgré une résistance certaine et une croissance toujours vive de sa population — la région a gagné quelque 29 000 habitants supplémentaires en 2008.

Remontée du chômage, dégradation de l'emploi, défaillance accrue des entreprises, réduction des commandes et ralentissement brutal des activités jusque là porteuses du développement régional, consommation des ménages orientée à la baisse, recul ou retard des investissements notamment dans les transports, les travaux publics, le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, baisse des recettes, frilosité généralisée dans un contexte d'incertitude, **autant de signes qui témoignent de réelles difficultés économiques des entreprises et des ménages en région.**

Les mécanismes financiers et économiques générateurs de la crise sont connus au niveau global, ils sont plus délicats à révéler à l'échelle de la région.

La Région a mis en place des schémas, des stratégies de développement et des programmes d'actions prioritaires, des grands projets structurants (voir *Le Pacte régional*, 2008) pour entraîner « *un développement économique fort, socialement juste, écologiquement positif* », une région « *dynamique et ouverte sur le monde* ». Néanmoins, la crise pèse sur le développement régional, même si celle-ci apparaît, sur certains plans, moins vive ici par suite d'un tissu productif moins doté d'entreprises industrielles largement dépendantes de la mondialisation, d'une part importante d'emplois dans le secteur public, de revenus tirés des services et des systèmes de redistribution et de transfert.

Au-delà des grands projets en cours ou à venir, la Région, acteur essentiel et décisif de l'investissement public (plus de 1 milliard d'euros de budget en 2009 dont 433 millions d'euros en investissement) ne peut rester insensible à cette dégradation de l'économie mettant en cause, à terme, la cohérence même de l'espace régional, et menaçant le mieux être social qu'elle s'est fixé comme objectif.

Aucun attentisme, aucune appréhension dans la politique de la Région, au contraire une volonté d'écoute des intelligences, des forces vives et des énergies régionales pour résister à la chute de l'emploi, maintenir la productivité des investissements, relancer la consommation des ménages, accorder sens à la confiance en l'entreprise, en un mot : **redonner la confiance**. La région ne manque ni d'atouts, ni de compétences, ni de matière grise, ni de force d'attraction.

Rien cependant ne naît de l'attente, rien ne peut surgir spontanément de la logique du système en soi qui accorderait à la région une place exceptionnelle dans la relance. Il est indispensable que la Région initie et impulse des actions nouvelles pour conforter ses orientations et ses choix stratégiques, pour justifier la confiance au niveau de l'entreprise, pour encourager la reprise des investissements productifs et la création d'emplois.

L'écoute des forces vives de la région a dévoilé une réelle attention portée à la problématique du développement dans ses composantes sectorielles et territoriales. Mais elle a aussi confirmé des réactions trop lentes face aux contraintes nées des atouts mêmes de la région. On peut en citer trois :

- ✦ *Des **retards importants de construction de logements sociaux** face à la croissance de la population et à la structure économique de cette population.*
- ✦ *Des **décisions longues et aléatoires d'engagement des infrastructures** permettant de confirmer une attractivité du territoire nécessaire à l'accueil des entreprises et à leur maintien.*
- ✦ *Une **activité touristique essentielle mais à l'âge de pierre** dans sa structuration économique.*

Cette écoute des forces économiques a permis de définir les grandes lignes d'un programme de soutien, d'accompagnement, d'impulsion et d'accélération de projets, programme qualifié par l'énoncé d'actions structurantes et d'orientations stratégiques relevant de l'entreprise et du tissu entrepreneurial d'une part, de l'organisation économique du territoire d'autre part.

Deux idées majeures soutiennent le programme d'actions : **élaborer des réponses efficaces à la crise par la mobilisation des compétences et des savoirs au service d'une intelligence collective, renforcer les capacités et les aptitudes de la région à promouvoir un développement durable de ses territoires.**

Les actions à court et très court terme, dans leur diversité et leur synergie avec le « calendrier » des entreprises ont pour objectif de renverser la tendance à l'enlisement dans la crise, de reconstruire un capital de confiance sérieusement écorné par les difficultés économiques et sociales. Elles doivent aussi permettre d'inscrire dans l'action présente des programmes plus complexes et plus structurants liés à des logiques de plus longue durée par accélération des processus décisionnels et coordination plus efficace entre acteurs.

1. Le « volet économique » repose ainsi sur des réponses adaptées et urgentes aux besoins en fonds propres et trésorerie sur le très court terme, mais ouvre de nouvelles perspectives en ce qui concerne la formation et l'emploi, la dynamisation de filières stratégiques, l'innovation, la conquête de nouveaux marchés, la gestion et le management ... L'économie de la connaissance et des savoirs — celle de la matière grise, de la recherche et de l'innovation — représente un ensemble de secteurs dynamiques dont la valorisation et la réactivité en matière de transfert restent largement insuffisantes, trop peu inductrices de plus-values. Il y a là un secteur porteur de compétences, riche d'atouts majeurs pour le développement régional dont il faut « activer » les capacités.

2. Le « volet social-sociétal » : le logement, le foncier, les réponses qui traitent des loisirs, du sport, de la qualité des territoires, la culture et le patrimoine (renforcer l'attractivité de la région est à ce prix) font également partie de ces vecteurs stratégiques dont la Région doit se saisir pour conforter les capacités du tissu économique et la cohérence des agencements territoriaux. Toutes les autorités publiques ont le devoir de ne pas laisser la crise aggraver les retards pris, les déséquilibres entre les régions et au sein de leur population.

3. Le « volet aménagement » définit le rôle déterminant des infrastructures universitaires et sociales pour le bien-être de nos populations des plus jeunes aux plus âgées (augmentation du vieillissement dans la région) , de transport des hommes et des biens, de la logistique, des sites portuaires et aéroportuaires, du littoral, de l'urbanisme, et de la place que jouent les énergies renouvelables dans les pratiques et représentations de la région. Son extrême sensibilité aux facteurs dégradants exige que les décisions et investissements envisagés soient **accélérés** au sein de programmes moins sectoriels, affichant plus de cohérence globale, de coopération entre les secteurs économiques et de solidarité entre les territoires.

Faire du Languedoc-Roussillon « une région à énergie positive » n'est ni un luxe, ni un slogan : cet objectif territorial va s'imposer à nous dans les années à venir. Comme à l'ensemble des pays du monde. Prenons-y toute notre part.

Loin d'être une contrainte supplémentaire, cette vision est une chance que doit saisir notre région pour lui permettre d'entrer au plus vite dans un monde où, demain, ceux qui auront su prendre le virage de ce nouveau paysage énergétique renforceront leur potentiel territorial, généreront des emplois durables et seront plus résistants, moins fragilisés face aux chocs énergétiques et environnementaux à venir.

La doctrine économique pour l'action régionale — une mobilisation intense, rapide et soutenue de toutes les énergies — est ainsi mise en évidence, doctrine qui ouvre des pistes, balise des itinéraires, dresse des perspectives, sollicite des partenariats et des coopérations pour inverser les tendances que la crise financière et la mondialisation induisent dans la région.

La difficulté pour la région de jouer un rôle important sur le plan international malgré les récentes actions représente un handicap considérable dans son action de développement. Rappelons l'extrême urgence de la réalisation du projet Campus qui permettra à nouveau à la région de marquer son audience internationale.

Propos liminaire

La Commission, qui s'est réunie, sous la présidence de Monsieur le Préfet Daniel Constantin, depuis mi-février propose dans ce rapport de façon concrète un ensemble d'actions tant sur le court terme pour les entreprises que le moyen terme (2010-2012) pour un ensemble de vecteurs pour lesquels une structuration forte en filières est soulignée, en adéquation avec une stratégie régionale réaffirmée.

150 auditions d'acteurs multiples du tissu économique, industriel, patronal, syndical, social, culturel, sportif, universitaire, médical, politique, consulaire, ont permis à la Commission d'avoir une vision des éléments de crise et des projets structurants pour l'avenir.

Une représentation géographique insuffisante, qui montre à l'évidence un réel problème de communication « infra régional », tendance qui a été corrigée par des auditions de la Commission sur Perpignan, Mende, Béziers, Nîmes et Carcassonne.

Des fortes demandes d'auditions, qui ne sont ni exhaustives, ni terminées, mais porteuses parfois de projets mais le plus souvent d'idées pour l'avenir, montrent à l'évidence que l'esprit de cette Commission doit être pérennisé.

Concernant les 50 projets auditionnés, la Commission a retenu l'idée pour certains de les intégrer au travers de son plan d'actions en mesures structurantes (court et moyen terme) pour lesquelles elle a essayé de favoriser une approche transrégionale et pour d'autres de les soutenir par une action d'étude complémentaire au cas par cas.

LE CAMPUS UNIVERSITAIRE : LA NECESSITE D'UNE INGENIERIE FORTE

Un des défis majeurs du développement économique de notre région dans les années à venir repose sur sa capacité à fonder sa croissance sur une économie de la connaissance, basée sur le transfert des savoirs scientifiques et technologiques à la sphère productrice de biens et de services, créatrice ainsi d'emplois, notamment hautement qualifiés.

La présence d'un appareil performant d'enseignement supérieur et de recherche est un facteur puissant d'attractivité pour l'implantation d'entreprises.

La région dispose à cet égard d'un potentiel de recherche et d'enseignement supérieur qui la classe dans les toutes premières régions françaises en la matière, cinquième concentration nationale d'enseignement supérieur et de recherche, quasiment tous les grands organismes de recherche implantés, et peut légitimement ambitionner une place de leader au niveau national, et même mondial dans certaines disciplines (agronomie, environnement, eau).

Le projet d'Université Montpellier Sud de France (UMSF), présenté et retenu dans le cadre du plan « Campus » (325M€ de dotation de l'Etat – 162,5M€ de la Région), constitue de ce fait un enjeu capital pour renforcer les synergies du potentiel régional d'enseignement supérieur et de recherche, afin de le doter pleinement de la puissance d'intervention et de la visibilité internationale qui doivent être les siennes compte tenu de son envergure.

Sa structuration en pôles thématiques permettra une optimisation de son rayonnement international et de l'indispensable valorisation économique de la recherche au plus près de l'université. Il importe donc que ce projet puisse être mené à bien dans les délais les plus brefs possibles, en focalisant sur cet objectif les énergies internes des universités, écoles et centres de recherche qui y participent, et en fédérant le soutien des acteurs publics et économiques intéressés.

Le soutien à ce projet de rénovation du cadre urbain par les Collectivités (Région, Agglomération, Ville, Département) a été particulièrement apprécié par l'ensemble des acteurs et souligné par le comité ministériel d'évaluation des projets « Campus ».

Sa réussite passe par le rassemblement sans tarder d'équipes d'ingénierie appropriées à la taille et aux ambitions du projet : elles devraient être au travail au 1^{er} septembre 2009.

Il est essentiel que, sans attendre la mise en place définitive des structures montpelliéraines de l'UMSF, l'activation du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) régional soit engagée, afin de permettre l'association de toutes les forces régionales d'enseignement supérieur et de recherche qui permettra de renforcer encore le projet et de le faire contribuer plus efficacement au développement de tous les territoires de la région.

La région doit ainsi devenir au plus vite, dans son ensemble, une des principales places françaises et européennes d'enseignement supérieur et de recherche, bénéficiant à plein du dynamisme de l'économie de la connaissance.

C'est dire que ce projet n'est pas seulement universitaire, mais qu'il intéresse toute la population.

La Région met, en plus du projet, le financement complémentaire (+14M€) au Contrat de Projet Etat Région (CPER) pour le transfert de la Faculté de Médecine qui doit être terminé en 2012/2013.

Cela nécessite une très forte mobilisation de tous les acteurs concernés.

Les grands volets stratégiques

1

LE VOLET ECONOMIQUE

L'analyse du contexte économique

Un renforcement des soutiens à l'activité et aux entreprises face à la crise financière et à la récession est apparu indispensable dès l'audition des acteurs du tissu économique.

Quelques constats de base :

- **Le « vivre ensemble »** est un élément du développement durable de la communauté économique.
- **Le temps économique n'est pas le temps politique**, les actions impulsées par la Région doivent prendre en compte le calendrier des entreprises tant en terme de durée que de calendrier de décisions.
- **Plus de 90 % des entreprises du tissu régional ont moins de 10 salariés**, constituées en filières stratégiques à soutenir dans leur diversité, elles sont et seront de plus en plus le ressort **d'une ambition régionale** en matière d'emploi.
- **Les entreprises plus grandes**, voire très grandes sont à suivre avec attention. Elles sont très structurantes, souvent présentes à l'International mais très sensibles à l'attractivité de leur environnement et leur implantation ne sera jamais définitivement acquise.
- **Les infrastructures de transport** (Rocades, TGV, TER, Aéroports et Réseaux de communications« haut débit et très haut débit») pour les entreprises doivent être à la hauteur de leurs ambitions régionales et internationales.

Plus particulièrement, depuis octobre 2008, le Pôle Emploi constate une très forte dégradation des chiffres de l'emploi qui s'accroît en cette fin de semestre. La tendance devrait se poursuivre à la rentrée. L'adaptation des entreprises à la crise entraîne une urgence sociale dont une des voies d'amélioration est le soutien à l'activité et au financement des entreprises.

La crise est ressentie très différemment selon les filières, selon les tailles d'entreprises et selon les localisations dans la région. Les Tribunaux de Commerce (Gard par exemple) constatent une forte augmentation continue des procédures collectives depuis octobre 2008 de 50 par mois en moyenne en 2008 à 70 par mois sur les 4 premiers mois de 2009.

Les procédures collectives dont 2/3 sont des liquidations frappent naturellement les plus petites pour plus de 90% et se répartissent selon les secteurs suivants : Bâtiment 30%, Commerce 30%, Restauration 15% et Services 15%.

La crise se traduit au jour le jour pour beaucoup d'entreprises, par des difficultés concrètes de trésorerie dont l'origine est dans le **financement court terme** et le **crédit inter-entreprises** ou le « risque-pays » si ces entreprises travaillent à l'export.

Elle se traduit aussi par des baisses d'activités très importantes, jusqu'à 40 % dans certaines filières et en conséquence conduira surtout à partir de mi-2009 à des licenciements et des résultats problématiques, facteurs de nouvelles difficultés en 2010 et au-delà.

La crise met et mettra de plus en plus nettement en évidence la nécessité de renforcer le tissu industriel régional par des mesures encore plus fortes sur les fonds propres des entreprises, sur l'emploi des jeunes **et pour les plus grandes, sensibles aux stratégies internationales, par une grande attention à leurs contraintes et à l'attractivité globale du territoire régional.**

Les entreprises soulignent et apprécient les mesures pour le soutien à l'économie prises par les Collectivités Locales et en particulier par la Région.

Les mesures prises pour l'activité, pour les filières par AGIR (Accompagnement Global et Investissement Régional) et pour les mesures de garantie et de financement sont toutes considérées comme très importantes et constituent un socle de dialogue continu entre les entreprises et les Collectivités. Dans cette voie, les entreprises ont montré par leur intérêt au dialogue proposé par la Commission qu'elles étaient très attachées à **adhérer à des stratégies économiques régionales** clairement réfléchies et affichées, qu'elles étaient tout à fait prêtes à s'organiser selon ces stratégies. Pour les entreprises, le dialogue mobilisant sur l'économie concerne toutes les Collectivités, elles considèrent que **la Région doit assurer un pilotage stratégique du cadre économique.**

Le soutien à la fluidité de l'activité

Toute accélération possible des projets doit continuer à être mise en œuvre.

Au delà des projets accélérés par la Région, la Fédération Régionale des Travaux Publics (F RTP) a recensé (en date de mai 2009), 990 projets finançables, qu'il serait possible d'engager très rapidement dans les différentes Collectivités de la région.

En plus du lancement d'une mission de suivi d'une telle proposition, la Région peut demander aux différentes filières de faire le même travail d'identification des projets « accélérables » tant publics que parapublics ou privés. Ceci pourrait concerner les filières du bâtiment, des réseaux haut débit, des énergies, des entreprises de maintenance etc....

Les auditions ont aussi mis en évidence une forte capacité d'offre d'investissement en partenariat avec la Région en particulier dans les filières Energie et Environnement. Une mention toute particulière doit être portée à la place des handicapés dans la ville, dans les services publics. Les besoins sont immenses, les actions nombreuses souvent de faible coût urbain doivent être réalisées rapidement sans attendre le résultat complet des enquêtes. Il suffit parfois d'écouter les associations et les citoyens.

Les Partenariats Public Privé (**PPP**) ou toutes autres formes de partenariat libérant l'initiative privée sont des facteurs de fluidité de l'activité régionale.

Une Mission d'Appui Régionale doit être constituée sur le modèle de la mission d'appui nationale, intégrée dans une Agence Technique Régionale de Développement.

Les résultats seront mesurés à la réalisation accélérée de nombreux projets. Elle devrait être opérationnelle au début septembre 2009.

Les Marchés Publics doivent être accessibles à toutes les entreprises, les mesures adaptées au tissu régional fait de 94% de TPE doivent être renforcées. En particulier, faire plus connaître toutes **les formes de groupement** admises dans le Code des Marchés et par ailleurs, rendre plus clairs encore les **critères d'attribution**.

Les recours sont aussi très pénalisants pour la fluidité de la commande publique, un outil de **médiation régionale peut être aisément constitué. Il interviendrait préalablement** à toute saisine d'un tribunal, ou pour éviter le processus contentieux. Inscrite dans l'appel d'offres, cette méthode pourrait aussi être envisagée pour les recours sur Enquête Publique et sur Permis de Construire.

De plus tous les efforts d'accélération des projets stratégiques peuvent être vains sans attention portée aux **moyens d'accompagnements**.

La formation de personnel qualifié est la plus connue des mesures à anticiper.

La préservation de la **ressource disponible en matériaux de construction** (matériaux durs utilisables en revêtement routier et en ballast ferroviaire) sur le territoire en est une autre dont le coût « durable » peut être considérable en surcoût de transport.

Améliorer la situation court terme des entreprises

Anticiper sur les difficultés de trésorerie des entreprises devient le ressort premier du dialogue à poursuivre avec elles dans l'exécution des marchés publics.

Le Code des Marchés Publics permet de porter les **avances** des marchés de 5% jusqu'à **30%** si nécessaire. La Commission recommande fortement cette mesure prévue par les textes en vigueur.

En cas de difficultés créées par le **durcissement du crédit entreprises** pour les entreprises principales et pour leurs sous-traitants dans l'exécution des marchés, les gestionnaires des marchés devront prendre en compte les notifications qui avertissent des décisions des assureurs crédit et assister l'entreprise dans la résolution de ces conflits de notation et ce dans l'intérêt même de la bonne conduite de leur projet.

Dans ce même sujet, la Commission propose la mise en œuvre d'une ligne de garantie spécifique du Fonds Régional de Garantie pour permettre aux entreprises de faire appel aux dispositifs CAP et surtout CAP + qui permettent aussi la couverture des risques Pays.

Un délai d'études de 3 mois est à prévoir pour un tel dispositif : il faudrait être opérationnel avant la fin de l'année 2009.

Dans l'exécution des marchés, une attention particulière sera portée au respect des délais de paiements mensuels en particulier en réduisant les délais cachés par les procédures de contrôle et d'aller-retour des situations de fin de mois et en procédant au paiement dans des délais normaux des sommes non contestées.

Les entreprises souhaitent d'ailleurs concrétiser ces intentions par des accords sur l'amélioration des pratiques de paiements. Un recours à la **médiation**, pour instruire et dénouer les conflits contractuels plus rapidement est largement préconisé.

Améliorer la structure financière des entreprises

En plus des processus existants d'aide à la structuration financière liée aux projets faisant l'objet d'aide ou de financement publics, les entreprises doivent être incitées à renforcer leurs fonds propres en particulier dans leurs premières années.

La Commission propose les mesures ci-dessous, qui pour être affinées demandent un temps d'études de l'ordre de 6 mois :

- Des **incitations fiscales à durée limitée** liées à la localisation de l'entreprise et sur le principe d'effet de levier ou de **Crédit Impôt-Fonds Propres**, réservées aux PME (moins de 50 salariés).
- Le renforcement des moyens de **SORIDEC** pour permettre une plus large utilisation des dispositifs d'obligations convertibles en actions. Ce fonds pourrait être financé par un pool bancaire régional.
- **Le renforcement des moyens d'instituts spécialisés** (type CREALIA) pour faire face aux développements des entreprises innovantes pour des capacités d'intervention plus fortes pour le financement des capitaux d'amorçage avec en contrepartie plusieurs niveaux de conseils indépendants et constitués en étant attentifs aux conflits d'intérêts.

Des outils de formation et d'évaluation pour nos entreprises

SUD DE FRANCE BUSINESS SCHOOL : UN GRAND POLE DE MANAGEMENT INTERNATIONAL

Les formations et la recherche en management sont aujourd'hui un enjeu croissant pour l'économie des territoires. Disposer dans une région **d'un grand pôle** de management, bien coté dans les classements français et internationaux, est un atout pour les entreprises locales, grandes mais aussi petites, qui disposeraient ainsi d'un réseau d'établissements de proximité pour recruter leurs futures ressources humaines et former leurs cadres de manière aménagée.

Pour des raisons propres à son histoire, l'offre de formation et la recherche universitaires en gestion sont émiettées dans notre région. Outre le Groupe Sup de Co de Montpellier, Business School agréée au registre des grandes écoles, notre région dispose de nombreux instituts de formation et de recherche en management :

- deux instituts et une UFR, habilités à délivrer des diplômes à bac+5 et doctorats : l'ISEM, l'IAE de Montpellier et l'AES de Montpellier,
- cinq IUT (Béziers, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan),
- l'IFAG et l'AES à Nîmes, l'IAE de Perpignan,
- sans compter les enseignements de gestion que l'on trouve aussi à l'IAM, à l'Agro, à l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) et dans bien d'autres établissements supérieurs publics et privés.

Il n'est pas utile dans l'immédiat de s'enliser dans d'interminables négociations tendant à fusionner toutes ces institutions et organismes qui œuvrent en ce domaine, mais rechercher des passerelles semble une opportunité. Si la **diversité** de l'offre de formation actuelle **permet aux étudiants de multiples solutions**, en revanche il est souhaitable que la recherche en management se regroupe pour des raisons à la fois d'économie d'échelle et de lisibilité internationale. La recherche est aujourd'hui autant une affaire de moyens que d'organisation.

Les équipes de recherche dans le domaine du management s'engagent dans cette première étape en proposant pour les habilitations à venir (quadriennal 2011/2014) la mise en commun de la recherche en management dès la rentrée 2009. Elles travailleront en priorité sur la création d'un laboratoire commun et sur la définition de thématiques fédératives et fortes sur le plan scientifique communes aux diverses composantes et ce avec la volonté d'aboutir au terme de cette première étape dans un délai d'un an.

Le regroupement des chercheurs en management dans le cadre d'un laboratoire commun avec marque ombrelle aura un effet immédiat : celui d'atteindre une taille critique à la hauteur des ambitions internationales de la région. Il aura aussi pour effet de développer les pratiques de collaboration et de partage des ressources communes entre les chercheurs des diverses composantes. **Ce « mieux vivre ensemble » pourra préfigurer à terme l'émergence « d'un pôle de management » qui regrouperait l'offre de formation dans un cadre unifié.**

La Commission propose à la Région de soutenir cette démarche et pourrait en particulier la soutenir en finançant la venue de professeurs de renommée mondiale susceptible non seulement de participer à des programmes de recherche, mais aussi à des programmes de formation au plus grand profit de l'ouverture internationale des étudiants, ainsi que certaines publications.

De même, on pourrait imaginer des bourses de mobilité pour faciliter l'accès des chercheurs régionaux à l'étranger, ainsi que sur des mesures d'incitation financière à la production d'une recherche visible internationalement.

La reconnaissance d'un pôle de management de qualité passe par des certifications internationales.

Renforcement de la politique de Filières

Depuis décembre 2005, la Région consciente de la taille des entreprises de la région incite les entreprises à se regrouper en filières stratégiques, dont la première est celle des industries Agroalimentaires (ARIA).

En 2009, après avoir constaté le bilan économique positif de cette action, elle poursuit cette politique en renouvelant le contrat de filière des Industries Agroalimentaire et ouvre ce même type de contrat pour des filières de l'Eau, des TIC, des équipements vitivinicoles, des Agences de réception touristiques, du Bois, et d'autres en perspective.

A travers les entretiens qu'elle a conduits, la Commission a constaté une demande des entreprises pour **s'inscrire dans cette politique de filières professionnelles** accompagnées par la Région. De la même façon, il nous est apparu que les Pôles de compétitivité en cours mettaient bien en évidence une autre voie de rassemblement des entreprises sur des bases de développement plus affirmé par la recherche et l'innovation.

Il s'agit plus là de clusters technologiques favorisés par un maillage urbain important, un tissu universitaire fort, de grands laboratoires de recherche publics et privés voire des leaders industriels. La Région doit aussi accompagner cette dynamique face aux défis stratégiques internationaux.

Enfin, il existe une demande de TPE (artisans) qui souhaitent se grouper pour faire face aux défis proposés par les marchés à dimension écologique. Ce projet est proposé plus loin.

A travers ces analyses des réactions des chefs d'entreprises, il s'agit bien de dessiner un avenir pour la population.

Des filières représentatives d'une **Ambition Régionale** pour bien vivre, bien manger et bien bouger, pour bien construire et bien utiliser les ressources locales, pour bénéficier des énergies nouvelles mais aussi pour bien accueillir les touristes et les entreprises et faire connaître aux autres notre culture, nos produits et notre territoire.

Le tout bien soutenu par une politique concertée avec les filières pour la création de zones d'activités et d'outil logistique spécifique.

Des filières qui porteront **l'Ambition Internationale** de la région dans des domaines plus resserrés comme l'Eau, le Vin et le matériel vini-viticole, le médical technique, les TIC et les jeux vidéo. Soutenues par le réseau des Maisons Sud de France à l'international.

Sur les bases ci-dessus, la Commission recommande d'intensifier le dialogue avec les entreprises et toutes leurs structures professionnelles qui sont ouvertes à adhérer à des stratégies économiques définies avec eux au niveau régional et de mettre en réseaux les différentes sources d'informations (guichet).

Pour ce faire, une « **grande rencontre de la Stratégie Régionale** » permettrait dès octobre de préciser ces stratégies communes par des Accords Cadres.

La Commission recommande globalement :

- ✦ De **poursuivre la définition de filières de professionnalisation** dans tous les secteurs économiques, en prenant en compte les critères de regroupement économiquement les plus forts et les besoins en formation professionnelle.

Pour les **industries agroalimentaires**, la valeur ajoutée qui représente le degré de transformation des produits est à retenir. La prise en compte par cette filière du bio et du vin-aliment fera l'objet d'un développement plus loin.

Pour le **tourisme**, les professionnels souhaiteront des segmentations fines représentatives des localisations (bord de mer ou arrière pays, grands sites) ou des métiers.

L'innovation n'est pas forcément un critère commun pour l'ensemble d'une filière, sans attendre les conclusions définitives du rapport sur la stratégie d'innovation de la région, la Commission recommande qu'une entreprise puisse faire partie d'une filière et d'un cluster rattaché ou non à un pôle de compétitivité si elle le souhaite et si elle est en situation d'en accepter les règles, des passerelles seront alors à établir.

On distinguera donc les filières de professionnalisation et les clusters d'innovation :

1. Un **cluster du Diagnostic** se dégage nettement à travers les entreprises du pôle EurobioMed, il s'associe aux TIC (projet d'Ecole des Télécoms) et peut se positionner comme leader à l'International.
 2. Un **cluster des Energies en région** est aussi à constituer, énergies renouvelables et maîtrise énergétique en sont les deux composantes, des investisseurs majeurs peuvent l'accompagner.
- **Que les Contrats de Filières ou de Clusters aient une durée plus compatible avec le temps des entreprises** (4 ans serait probablement une bonne durée).
 - **Que les engagements contractuels pris à travers ces contrats suivent des règles de paiement engageantes.**
 - **Que l'accueil des entreprises soit facilité et accéléré sur les Parcs Régionaux d'Activités Economiques (PRAE) de la Région.** Pour cela, la Région, qui dispose d'une société d'aménagement, doit filialiser le portage de l'immobilier d'entreprises. Ces filiales devront être créées dès 2009 avec un capital de départ de 13M€ ce qui permettra d'engager aussitôt 40M€ de travaux de construction.

UNE ECO-CITE POUR L'ECO-ARTISANAT DANS CHAQUE DEPARTEMENT

La Commission propose pour une quinzaine de villes de la région, un grand projet d'éco-cités ou d'éco-quartiers. **L'éco-artisanat** est une des réponses appropriées aux décisions du Grenelle de l'environnement.

La seule mise en conformité thermique de tous les bâtiments de France représente un investissement d'environ 400 milliards d'euros. La région compte *1 550 000 logements*. A raison de 6 000 euros en moyenne pour rénover un logement, la masse d'investissement est de près de 10 milliards d'euros. Or, à ce jour, notre région ne compte que **400 artisans** disposant du label « **éco-artisan** ».

La démarche consiste en la création d'une filière régionale des entreprises disposant de ce label. Un volet formation, défini avec la Région, visant à apprendre à faire un diagnostic thermique des logements existants, puis à concevoir une offre de proposition en rénovation thermique et enfin à réaliser les travaux en conformité avec les nouvelles normes thermiques serait à créer.

Cette formation, d'une durée entre 4 et 6 mois serait réalisée sur les bases de modules de formation en alternance.

La Commission souhaite fortement encourager ce processus d'éco-artisanat qui est une des réponses à la qualification et à la consolidation des TPE. Cette démarche pourrait concerner 25 000 artisans du bâtiment et déboucher sur la création de 60 000 emplois qualifiés sur les vingt prochaines années. **Cet objectif ambitieux ferait de notre région le premier territoire éco-artisanal de France.**

Toutes les autres Collectivités pourraient avoir une action d'entraînement exemplaire.

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES, LE BIO, LE VIN-NUTRIMENT

La Commission souhaite que soit donnée une unité stratégique à cette filière en raison de plusieurs facteurs pour pouvoir en faire une stratégie spécifique ; la Région doit rendre lisible l'offre globale de ce secteur.

Elle ne pourrait labelliser « Sud de France », qu'une offre homogène et complète. Les stratégies « qualité » sont de même nature avec de grandes exigences de fabrication mais aussi de logistique et de valeur ajoutée commerciale à préserver. **La Région doit soutenir les circuits courts de consommation des produits agroalimentaires de la région.**

Les entreprises du Vin sont déjà très liées au secteur agroalimentaire et leur évolution qualitative en particulier vers les critères **BIO** (réduction des intrants) et la baisse du degré alcoolique pour certains marchés rendent nécessaire de renforcer cette liaison. Le vin possède des nutriments santé qu'aucune autre boisson alcoolisée ne contient. La Région devra soutenir le projet de logistique spécifique de ce secteur et, sur le plan distribution, renforcer le réseau et l'offre des Maisons des produits « Sud de France » dans toutes les villes touristiques y compris sur Internet.

LE TOURISME

La Commission a noté que le Tourisme apparaît dans 80% des entretiens ; ils mettent en évidence les insuffisances de l'approche actuelle et la faiblesse des investissements dans ce secteur. Elle n'a pas les clés pour une amélioration miraculeuse de ce secteur. Elle a noté par ailleurs avec intérêt la proposition de l'Association META pour une identification de Montpellier comme tête de pont du tourisme méditerranéen. **L'économie touristique** génère 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représente une des plus fortes contributions au PIB. Le tourisme dans la région est caractérisé par un grand nombre d'offres dont le potentiel de développement et la position concurrentielle varient beaucoup : du tourisme d'affaires et de la plaisance (très favorables), au thermalisme et au tourisme balnéaire qui doivent évoluer de façon importante pour ne pas perdre des parts de marché. Le littoral n'a pas connu de relance significative depuis 40 ans.

En montagne, et plus particulièrement dans les Pyrénées, les stations connaissent des difficultés liées à la nécessaire réhabilitation du parc immobilier. **En arrière du littoral**, le territoire régional a un potentiel important en reliefs, en rivières et en villes. Un patrimoine de premier plan, des produits de terroirs, des manifestations culturelles et festives animés par une multitude d'acteurs, publics comme privés, peu organisés. **Le tourisme fluvial** de location représente le tiers de l'offre nationale de plaisance locative. Comme sur le littoral se pose la problématique de l'équipement des ports et des haltes. **L'activité thermale** stagne, voire régresse. Elle ne peut plus compter pour son développement sur les ressources de l'assurance maladie. Elle doit donc se fixer d'autres objectifs

Sur ces constats, la Commission propose à la Région de nommer un(e) « **M. TOURISME** » professionnel du domaine avec pour mission de définir et piloter les stratégies pour toute la région. Sa désignation et les moyens de conduire sa mission devraient être finalisés avant novembre 2009.

Les programmes d'action pourraient s'articuler, entre autres, sur les axes suivants :

- La **définition d'une offre structurée**.
- La **recherche d'investisseurs** pour améliorer et développer les capacités de réception (hôtels, restaurants, parcs d'attractions, gîtes et hôtels de plein air...).
- La **professionnalisation de la filière des meublés touristiques** en jouant d'abord sur la gestion et la mise en marché, la **lutte contre les baux précaires** qui fragilisent les entreprises et précarisent l'emploi et le **logement des travailleurs saisonniers**.
- L'appui au développement de la **performance de la filière nautique** et de la **filière stations d'hiver et d'été**.
- La rénovation des **équipements vieillissants** (Font-Romeu par exemple).
- La recherche d'une **symbiose entre le développement des ports, des stations et leurs villes d'appui**.
- La promotion des **synergies et la solidarité entre les territoires** (sortons du chacun pour soi et de la concurrence stérile entre les produits et les destinations).

La valorisation et l'innovation

Le potentiel de « matière grise » est l'un de nos atouts, encore faut-il le valoriser.

Une explication simple : en France, les structures de valorisation se contentent de déposer les brevets et de négocier les licences d'exploitation à la demande. Elles n'ont pas une politique suffisamment proactive vis à vis des industriels, ne vont pas les chercher, ne leur proposent pas de solution. Elles sont administrativement incapables de réagir vite quand c'est nécessaire.

En conséquence, les industriels manquent de projets à soutenir.

Il y a donc une initiative à prendre et des outils à créer en France en direction de ces industriels internationaux en recherche de projets et de solutions.

Il faut leur donner accès à des projets technologiquement matures, où les premières étapes de R&D auront été franchies, dans des conditions acceptables pour eux, et qu'ils auront validées au préalable. Les premiers signes positifs sont donnés par les grands groupes multinationaux qui souhaitent installer des laboratoires à proximité des universités : la complexité du processus de décision doit faire place à une réaction capable de mobiliser rapidement les moyens nécessaires.

Pourquoi le faire ? Parce qu'il y a une place à prendre, et que la région a des atouts forts.

Elle a des compétences fortes et un environnement propice en ce qui concerne la recherche fondamentale académique, la matière grise et les centres de recherche.

Elle a des compétences en place pour aller chercher et transformer les projets issus de la recherche, qu'elle soit académique ou privée, et les apporter jusqu'au stade de développement acceptable par l'industriel. En terme d'accompagnement des entrepreneurs, la région à travers le dispositif en place, est extrêmement bien placée et dispose même d'une aura internationale, grâce en particulier au **BIC de Montpellier**, « Incubateur de l'année 2007 ».

En termes d'émergence et de portage de projets sans entrepreneurs, la région peut s'appuyer sur une initiative d'entrepreneurs privés, visant à valoriser en région des découvertes académiques ou privées « sans porteur de projet identifié ». Une partie du dispositif est donc déjà là.

Il faut simplement remettre l'industriel – c'est-à-dire le marché - au cœur du dispositif, et parvenir à capter en région les fonds dont il dispose pour appuyer l'étape « preuve de concept – recherche appliquée ».

Les débats autour de l'Université Montpellier Sud de France mettent en évidence la nécessité d'un rapport direct entre les chercheurs et chaque branche de l'économie.

Chaque pôle scientifique développe aujourd'hui sa fondation ou son projet de fondation ; cette démarche plus proche de l'entreprise doit se situer dans une stratégie globale.

Un Conseil pour l'Innovation et la Valorisation, en cours de création, pourrait jouer un rôle fondamental. Il devrait comprendre des représentants des secteurs : économiques, concurrentiels et universitaires.

Dans ce but, il est souhaitable, en raison de la chance historique du projet Campus, que l'Université Montpellier Sud de France se dote d'un Vice-président chargé de l'Innovation et de la Valorisation. Elle disposera à terme d'un capital qui lui permettra de soutenir la valorisation de sa recherche.

Les grands volets stratégiques

2

LE VOLET SOCIAL

Le volet social semble correspondre à la position intermédiaire où les sociétés occidentales l'ont assigné depuis un siècle et demi (*Yves Donzelot, l'invention du social, Paris*) à savoir un **espace de transition chargé d'aménager ce que l'action individuelle ou strictement économique ne peut résoudre.**

Pourtant, cet espace est fondamental pour deux raisons : d'abord, il est la charnière entre l'individuel et le collectif et, à ce titre, développe une logique propre ; ensuite, la Région par ses options politiques de justice dans le développement a montré l'importance qu'elle accordait à ce volet.

Le caractère apparemment hétérogène des activités et des actions à mener dans le domaine social ne doit pas cacher l'unité de perspective que le volet social manifeste : assurer, dans la croissance et encore plus dans un moment de crise, les règles de justice, d'égalité et d'autonomie dans la population et, pour les plus faibles, apporter par la règle de solidarité une solution acceptable aux changements en cours.

La Commission a entendu et écouté avec intérêt des témoignages et des projets qui, du plus évident au plus subtil, montraient comment le logement, la gestion du patrimoine et de la culture, l'organisation de la formation et de l'éducation en milieu populaire, enfin le sport participaient à cette prise en compte du social dans un vaste plan de développement et de protection des populations de la région.

Elle suggère que quelques projets soient retenus et que quelques décisions fortes marquent l'engagement de la Région au bénéfice des populations, notamment en difficulté, qui sont la figure réelle du « social » dans la région.

La forte demande de logement social

1. L'existant décrit par les acteurs auditionnés est marqué fortement par l'accroissement démographique qui fait de la région un territoire d'accueil (+ 30 000 par an). Ce qui entraîne un besoin important d'espace que l'on chiffre à au moins 500 m² par personne installée.

La dynamique démographique fortement résultante des phénomènes migratoires est bien appréhendée par les acteurs auditionnés qui en ont souligné les avantages.

Cette croissance est porteuse de gains sur le plan économique même si des effets contraignants peuvent en résulter, sur le plan de l'emploi et du chômage, sur celui de l'accès au logement.

Cette raréfaction relative de l'espace a des effets sur la disponibilité foncière dans la région et, par voie de conséquence, sur le prix des terrains. D'où la demande légitime d'habitat social.

Sur ce dernier point, la demande de logement social est accentuée par le fait que les migrants sont souvent en attente d'un logement qui reste d'accès difficile à l'achat ou à la location. Une des réponses relève de l'installation loin de la ville, là où les prix sont plus abordables, mais où les conditions et coûts de transports grèvent les budgets familiaux. Le logement social, en ville ou dans les communes proches ou près de transports efficaces, est une réponse exigeant un effort de construction. Certaines communes sont encore loin des taux exigés par la loi SRU et que beaucoup de programmes immobiliers neufs ne respectent pas le principe de mixité. Si l'on ajoute le renchérissement du foncier par suite d'une pression de la demande et de la raréfaction des zones constructibles dans les aires urbaines, la demande de logement social s'affirme très légitime.

La faible présence du logement social en région a fait l'objet de diagnostics non contestés : elle est grave et, sans réaction collective, alarmante pour l'avenir. La demande est conséquente, les réponses publiques insuffisantes.

Le diagnostic :

- **Une forte demande** : 20 000 dossiers en attente parfois depuis de nombreuses années.
- **Une pression insupportable** pour les revenus modestes et moyens.
- **Des loyers élevés** : 11.6€/m² dans l'Hérault, 9.7€/m² dans le Gard, 8.9€/m² dans l'Aude, 10.2€/m² dans les Pyrénées Orientales alors que la moyenne nationale s'établit à 8.5€/m² et que dans le logement social la même moyenne est à 5.6€/m².
- **Un taux de logements sociaux anormalement bas** : 10.5% en région contre 17% au niveau national avec des déséquilibres encore plus grands entre villes.

2. Cette situation, au moment où les mises en chantier diminuent de façon très sérieuse, oblige à **une action déterminée de tous les acteurs** qui remplissent inégalement leur rôle.

L'objectif régional partagé par tous, collectivités, financeurs, constructeurs, concepteurs, doit être d'atteindre en moins de 10 ans, la moyenne nationale actuelle de 17 à 18%.

La Commission en appelle à une mobilisation de l'Etat et des Collectivités Locales pour répondre à cette exigence absolue de justice sociale.

Les exemples ont montré qu'un tel objectif pouvait être atteint. De plus sur le plan économique son effet n'est pas à démonter. Les moyens techniques pourront être développés au cours de la concertation que la Commission appelle à mettre en place autour du Préfet et du Président de Région.

La Région doit poursuivre ses efforts d'aide au logement social dans le cadre de programmes novateurs sur le plan technique (énergie, ...) et environnemental en exigeant plus d'attention aux primo accédants, aux demandes des familles mal logées, à la part réservée aux seniors. Elle dispose aujourd'hui d'un Etablissement Public Foncier (EPF) qui peut se voir assigner un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique nouvelle du logement social : l'établissement public doit voir sa mission réaffirmée et les moyens de la réaliser renforcée dès 2009.

Au-delà, et comme cela est noté ailleurs, le schéma de développement est à repenser car les constructions de logements sociaux ne peuvent à cette échelle, trouver place dans les projets antérieurs.

La démographie se modifie non seulement en quantité mais en qualité, avec **une augmentation très importante des seniors dans la pyramide des âges** et une forte croissance des ménages monoparentaux, ce qui entraîne une modification qualitative de l'habitat à prévoir.

En conséquence, un plan de logements adaptés aux seniors devrait être mis en place immédiatement pour anticiper sur l'évolution démographique prévisible (vu plus loin dans le troisième volet sur l'aménagement).

Ces logements doivent correspondre à des critères spécifiques d'aménagement.

Il faut concevoir des programmes plus riches en mixité avec des appartements particuliers pour seniors quant à leurs aménagements intérieurs (appel médical, salle de bain,...).

Une autre piste concerne le logement social en zone rurale. Dans ce contexte, le nombre d'habitations à caractère social est faible en volume : mais les petites communes se trouvent souvent démunies dans les opérations préliminaires.

Il faut que la Région insiste pour que les communes qui ne répondent pas à la loi y soient contraintes y compris sur le plan des subventions, mais les aide aussi à réaliser des programmes souhaitables de construction d'habitation à caractère social en prenant en compte les efforts de solidarité.

En conclusion, compte tenu des difficultés à comprendre le fonctionnement des structures du logement social, des transformations qualitatives des populations, du rural, de la problématique du foncier, la Commission préconise **une politique de communication sur le logement social, de coordination des équipes en charge du logement social, de prévision de l'intégration et de la mixité dans des logements spécifiques pour les seniors, ainsi que d'aide aux petites communes pour le logement en zone rurale.**

Le patrimoine valorisé comme une part de la culture

1. L'existant fait apparaître la grande richesse patrimoniale de la région, et sa variété, en termes de monuments comme de sites.

Déjà, ce patrimoine, éclaté entre propriétaires différents (des Collectivités jusqu'aux particuliers) a été mis en valeur et fait l'objet d'une réelle promotion.

Cependant les chiffres de fréquentation de certains lieux indiquent un premier problème : il faut rappeler en matière de patrimoine qu'une forte concentration se réalise sur seulement trois monuments de la région (Carcassonne, Pont du Gard et Musée Fabre), à hauteur de 50% des visiteurs. Sur les 2 000 monuments classés, il y a encore des efforts à réaliser pour étaler la fréquentation touristique.

L'aménagement de circuits touristiques et culturels comme la réalisation de restaurations de monuments montre l'importance de ce patrimoine, à la fois financièrement et socialement.

Cependant, comme l'intitulé le montre, le patrimoine doit être envisagé comme une part de la culture locale et ne pas être traité seulement comme un objet touristique. A cet égard, les impulsions de la Région peuvent être décisives.

D'autre part, la culture représente 28 000 salariés dans la région dont 5 000 dans le secteur public : c'est donc un poids économique et social non négligeable avec des retombées économiques directes : **ainsi 1 euro dépensé génère 19 euros de chiffre d'affaires et 2,70 euros de fiscalité. C'est un facteur d'attractivité économique.**

La politique culturelle a été initiée, il y a 40 ans, dans des conditions très différentes de celles qui prévalent aujourd'hui : l'essentiel tient au mouvement de fond du désengagement progressif de l'Etat alors qu'il a été le promoteur de la culture dans les régions (notamment avec les Festivals et des scènes nationales) ainsi qu'à l'émiettement des choix locaux avec la participation des différentes Collectivités, aux engagements d'importance très variable.

C'est donc une action de mise en cohérence qui est demandée par les acteurs auditionnés et ceci, dans des domaines différents : spectacles vivants et festivals, livres, radios associatives, équipements culturels, offre diversifiée. Pour ne prendre que l'exemple du département des Pyrénées-Orientales, l'évaluation montre le manque de structuration de l'animation culturelle, tant pour le spectacle vivant que pour les arts plastiques d'où émergent le musée de Céret et le Conservatoire de musique de Perpignan. L'offre culturelle est disséminée, inégale en qualité et peu axée sur la création dans les programmes à court terme. Cette situation particulière est assez représentative d'un manque de lisibilité par faiblesse des orientations, l'absence de projet de formation des publics.

Une autre caractéristique évidente concerne le **rôle pilote fondamental que joue la capitale régionale dans les équipements et les projets**. Cette importance n'est pas pour autant une faiblesse ou un défaut si elle permet de donner du sens à un ensemble d'actions sur tout le territoire, pensées dans leur cohérence et leur complémentarité.

La capitale de la région doit pouvoir mettre en synergie divers niveaux ou domaines de l'action culturelle : patrimoine, art contemporain, multidisciplinarité, création.

Enfin, il apparaît évident qu'en ce domaine tout particulièrement, **l'excellence doit être recherchée**. La qualité des équipements comme des équipes doit assurer ce qui légitime une action culturelle : l'émancipation intellectuelle et la promotion des individus. Une politique culturelle qui est de l'ordre du choix politique ne peut, pour autant, se passer d'une forte expertise pour les spécialistes et les acteurs de champ social.

Toutes les institutions culturelles, surtout les plus novatrices ou les plus expérimentales, devraient être appuyées sur des commissions d'experts capables d'assurer le suivi et la cohérence des choix.

La preuve a été faite dans certains domaines (danse, mais aussi expositions du nouveau musée Fabre, politique du fonds régional d'art contemporain) qu'un public avait été « créé » et éduqué pour apprécier des œuvres difficiles : le renouvellement des esthétiques est donc possible ainsi que le rayonnement et la réputation de certains événements. Ainsi, la proposition d'une école pratiquant la **méthode Suzuki** du théâtre japonais pourrait être un exemple de diversification bienvenue des formes esthétiques.

La priorité à la création doit s'imposer contre des pratiques répétitives confortant les habitudes et le manque de transversalité.

2. Les préconisations dans le domaine patrimonial et culturel concernent au premier chef une décision de principe du refus du « saupoudrage » qui est une manière de ne pas faire des choix, mais au contraire, d'assumer une vision cohérente d'ensemble du traitement de ce champ d'activités.

La ligne directrice devrait être : donner accès au patrimoine et aux productions culturelles au grand public en diminuant les inégalités héritées, et servir des valeurs citoyennes en ouvrant sur des domaines peu connus favorisant interdisciplinarité et internationalité.

Intervenir dans ce domaine concerne une population de travailleurs conséquente et un intérêt économique certain.

Certes, pour le spectacle vivant, une autre gestion des salariés – notamment des intermittents – serait possible en faisant en sorte que les spectacles soient montés pour plusieurs mois avec une équipe artistique et technique fixe, dotée de contrats à durée indéterminée, diminuant fortement les réembauches successives et l'intermittence. Cette pratique devrait se conjuguer avec plus de fluidité dans la carrière des directeurs de structures : ces réflexions qui dépassent évidemment le strict cadre régional montrent que des évolutions dans le monde du spectacle doivent être pensées et appuyées.

Dans ce sens, **il faut clarifier les usages touristiques du patrimoine et de la culture en région** : les projets de nature culturelle peuvent évidemment avoir des effets en matière de flux touristiques (populations accueillies, promotion à l'étranger d'événements, équipements hôteliers et commerciaux sollicités et par voie de conséquence, création d'emplois).

Mais, une promotion de la culture en région ne peut être soumise aux aléas et à la logique du seul tourisme. Il faut penser la valorisation du patrimoine traditionnel et contemporain avec des moyens innovants pour créer des lieux et moments à forte signification.

En ce sens, la politique régionale culturelle doit se défier des formes banalisées de lieux d'attractions à faible valeur culturelle ajoutée. Pour aider de tels projets, elle devrait exiger les garanties de contenu et de pédagogie (l'exemple peut être celui du Musée de l'Enfant dont on peut voir le succès dans la ville d'Edimbourg).

D'un autre côté, **la demande expresse est formulée de mise en réseau d'institutions**, jusqu'ici, isolées qu'il s'agisse des musées sur tout l'espace régional, des festivals en mettant l'accent sur un étalement des temps (printemps, été, automne) et des lieux, d'événements culturels complémentaires, où plusieurs disciplines sont associées (danse, musique, arts plastiques par exemple), interdisciplinarité dont le public est aujourd'hui demandeur.

Dans cette mise en réseau, l'accent pourrait être mis sur le rôle de leadership occupé par une structure « mère » à partir de laquelle un ensemble des lieux de résidence d'artistes et de travail créateur sont à créer. Cela concerne le spectacle vivant (ainsi « l'Agora » pour la danse contemporaine et des résidences dispersées sur le territoire pour accueillir un artiste sur une durée déterminée), les arts plastiques (la « Panacée » à Montpellier en relation avec d'autres lieux de résidence en région), la musique ou le théâtre.

Afin de renforcer l'attractivité culturelle et touristique de la région, il serait profitable de créer (en complément du Musée Fabre et du Musée de Céret/Collioure, Carré d'Art à Nîmes, Hôtel du Cardinal de Fleury à Lodève) quelques nouveaux pôles forts, clairement identifiables du point de vue extérieur :

- ✚ **Musée de la Mer à Sète** mettant en valeur le patrimoine maritime archéologique, les techniques de navigation, la construction navale, la pêche, l'élevage, la conchyliculture, les échanges économiques et évidemment les perspectives de développement du port dans les décennies à venir.
- ✚ **Musée de la Romanité à Narbonne** dans un secteur clé particulièrement marqué par l'héritage antique.

- **Musée de la Médecine à Montpellier.** La ville est connue à travers le monde pour l'excellence et l'ancienneté de sa faculté de médecine. Il est possible de mettre en valeur non seulement des collections exceptionnelles mais aussi de jeter un pont vers l'avenir en créant une galerie « d'actualités » pour les équipes de recherche régionales pour valoriser les nouvelles découvertes.
- **Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle à Alès :** mise en valeur d'un ensemble de patrimoine culturel et scientifique autour de la mine et du monde minéral.

Il apparaît aussi utile de souligner la richesse exceptionnelle du patrimoine comme le Jardin des plantes, le Musée Atger à Montpellier ...

Afin de renforcer l'identité régionale il est également souhaitable de faciliter la mise en réseau des équipements muséaux existants par le biais par exemple d'une route des peintres.

Le paysage artistique régional possède un fort potentiel touristique :

- Courbet et le début du paysage réaliste avec Montpellier et ses alentours (Les étangs, Palavas, Lunel, Ambrussum...).
- Bazille et les débuts de l'impressionnisme avec Castelnaud, Aigues-Mortes...
- Derain et Matisse et les débuts de l'art moderne autour de Céret et Collioure.
- Les peintres du groupe Montpellier -Sète (Desnoyers, Dezeuze etc..) et la Nouvelle Figuration des années 80 (Di Rosa, Combas...).
- Claude Viallat et les animateurs du groupe « Support-Surface ».
- Vincent Bioulès et la persistance d'une tradition (Carnon et l'étang de l'Or, Aigues-Mortes, La Lozère, Céret...).

On pourrait compléter ce panorama par la **création d'un pôle fort autour de la personnalité de Pierre Soulages** : avec la perspective de la création du musée Soulages à Rodez, l'existant au Musée Fabre (premier fonds de tableaux au monde), la maison de Soulages à Sète (centre de recherche et de documentation autour de l'art abstrait, lieu de création pour de jeunes artistes) ainsi que le musée Paul Valéry.

Certains projets, aux dimensions modestes méritent d'être étudiés et soutenus, dans la mesure où :

- ils s'appuient sur une équipe et un tissu social local solides et génèrent du lien social par leur rôle de « passeur de mémoire »,
- ils peuvent être entourés d'activités locales multiples (restauration, petite production d'objets, incitation à découvrir des itinéraires, découverte du patrimoine régional).

De même, de nouveaux itinéraires restent à créer pour inciter à une autre découverte de la région, sur des thèmes liés aux productions régionales, aux migrations ou aux événements historiques marquants de la région.

En conclusion, dans un domaine marqué par la dispersion et souvent la répétition au lieu de création, par l'isolement des structures, afin de contrôler l'usage touristique du patrimoine, et l'accession du grand public, **la Commission préconise de donner du sens et une logique à l'action en région, de privilégier l'excellence et la création (des œuvres et des emplois), de mettre en réseau les musées et les festivals, et d'exiger la qualité dans la mise en valeur du patrimoine.**

La formation et l'éducation

Ce champ social qui entre, largement pour la formation et au moins en partie pour l'éducation, dans les compétences de la Région, représente un considérable défi : en effet, il est directement lié au « social », au sens où, aujourd'hui, il est impossible de penser à la formation et à l'éducation, sans soulever les questions sociales qui leur sont liées.

1. L'éducation ne se limite pas à l'instruction et à l'enseignement scolaire, partie des compétences régionales pour les lycées. L'éducation est plus que du savoir et des connaissances : c'est un ensemble de valeurs et d'attitudes qui forment l'individu et le préparent à assumer sa vie future. Dans ce sens, elle est souvent porteuse de graves inégalités du fait des appartenances sociales. Ces inégalités sont unanimement dénoncées, ce qui entraîne l'obligation pour la Région d'intervenir.

Une partie de la réponse à cette question est donnée par les organismes et mouvements d'éducation populaire dont l'activité et les valeurs correspondent à ce défi social. Pour ne parler que de l'un de ces mouvements, la Ligue de l'enseignement, celle-ci représente dans la région plus de 1 300 associations, plus de 16 000 adultes concernés et 53 000 jeunes scolarisés. Les cinq fédérations départementales représentent un budget de plus de 18 millions d'euros, emploient 386 salariés (dont 250 CDI) et accueillent 522 stagiaires. Or, à l'échelle de la région, les mouvements d'éducation populaire représentent un potentiel considérable souvent méconnu.

La formation est devenue aujourd'hui, au-delà de l'école de la République, un champ complexe destiné à permettre à des personnes dans des situations très différentes – depuis le diplômé de l'université jusqu'au chômeur ou au senior retraité bénéficiaire de formations adaptées – d'obtenir un supplément ou une réorientation destiné à lui permettre de trouver un emploi. Les dispositifs sont nombreux et souvent complexes et relèvent de diverses autorités locales dont la Région.

Le taux de réussite des jeunes et le pourcentage des lycéens accédant aux études supérieures est inférieur à la moyenne nationale.

Ce qui caractérise les politiques publiques de formation, c'est la volonté de porter remède à des inégalités de plus en plus visibles et de plus en plus durables ou reproductibles.

Le déterminisme social marque ici sa violence, décourage des groupes entiers tout en diminuant la productivité et le dynamisme de la société : la lutte contre cette discrimination installée au cœur de la société française doit être forte, surtout en période de crise qui accroît les inégalités de chances. Enfin, les auditions ont montré que la dimension internationale est souvent absente des projets et des formations. Or, et plus encore en période de crise, l'ouverture internationale peut être une chance, à condition d'évaluer correctement l'investissement nécessaire. De la même manière, la recherche doit être liée à la formation qui ne peut, aujourd'hui, être en retard sur l'état des savoirs et des techniques en cours.

Formation et éducation représentent donc un défi considérable pour atténuer les effets de la crise actuelle, en ouvrant des possibilités qui évitent à des jeunes – et des moins jeunes – d'être laissés de côté. Cette politique forte est aussi un signe de solidarité qui renoue du lien social et redonne du sens à la collectivité.

2. Les propositions faites correspondent à des situations différentes suivant qu'il s'agit de perfectionner des formations acquises ou, de remettre dans la dynamique sociale des jeunes qui ont « décroché » du système.

Dans le premier cas, différentes propositions ont été faites. Les plus classiques concernent une meilleure orientation pour les lycéens, qui aurait pour effet de réduire les erreurs de parcours et les redoublements dans des filières non maîtrisées ; puis sont proposées des évaluations d'habileté dans les formations et les parcours, qui permettraient d'accéder à une connaissance qualitative de la formation, souvent absente aujourd'hui. Celles-ci pourraient être introduites dans toutes les disciplines.

Ensuite, des projets de création de lieux interdisciplinaires liés à une profession pourraient être aidés par la Région concernant des activités aussi différentes que les métiers de la gastronomie, ceux de l'internet et plus largement ceux du management, le design, le tourisme et l'artisanat, les vins, le milieu rural.

Le taux de chômage des jeunes reste une préoccupation majeure du développement économique. Les mesures d'incitation existent pour les entreprises, les tutorats existent, la formation en alternance est utilisée à tous niveaux de formation. Toutes ces mesures ne suffisent pas et nécessitent **un vrai bouclier social pour les jeunes.**

La Commission propose **l'utilisation systématique des validations qualitatives** d'adaptation aux métiers proposée par l'artisanat, l'hôtellerie-restauration, les métiers d'accueil et les métiers de services aux personnes âgées.

La méthode des habiletés ou recrutement par simulation (Pôle Emploi) pourrait être utilisée en particulier pour les jeunes non qualifiés.

La Commission recommande l'incitation des Sociétés d'intérim à embaucher davantage de jeunes de **moins de 26 ans avec ou sans expérience.** Cette mesure permettrait d'amorcer un début de CV.

Par ailleurs, il est fortement souhaitable de mettre à l'étude une compensation des frais de transport pouvant aller jusqu'à **l'indemnisation des frais d'obtention du permis de conduire,** pour favoriser la formation en alternance et l'apprentissage de tous niveaux, ainsi que la mise en place d'un **chèque apprentissage** qui permettra aux entreprises de financer une partie de la rémunération des apprentis.

Dans le deuxième cas pour l'éducation populaire, certains interlocuteurs ont présenté des projets d'éducation populaire tendant à faire se rencontrer des élèves, de fin de scolarité voire des étudiants, dans un réseau de découverte à la vie culturelle et professionnelle, autour du bassin méditerranéen, spécialement rive européenne et rive du Maghreb (ligue de l'enseignement). Ce projet intitulé « l'arc méditerranéen » aurait un volet de découverte culturelle des sociétés et, en même temps, un volet professionnel par des stages encourageant la pratique d'une autre langue et d'autres conditions de travail. La jonction de ce projet avec les orientations de certains milieux professionnels est, d'ores et déjà possible : ainsi avec le projet Euromed de l'association Cobaty / France et étranger qui proposerait des contacts avec les divers métiers du bâtiment, de l'entreprise, de l'architecture, de la promotion immobilière et des métiers de la construction, géomètres...

La prévision des prochaines journées Euromed à Tunis en 2010 et Montpellier en 2012 est un encouragement en ce sens. **Cette expérience nécessiterait que la Région se dote d'une grande structure d'accueil aujourd'hui inexistante**, comprenant chambres et restaurants, salles de cours et d'exposition, lieu de rencontre de niveau international (sur le modèle parisien du Centre International Maurice Ravel). Cet équipement favoriserait une « République des Jeunes » de niveau européen et méditerranéen, organisant l'échange des cultures et des formations professionnelles. Dans le même sens, des activités de découverte de la variété des peuplements et des migrations dans la région, ouvertes aux lycéens (« voix / voies des migrants ») ou la réalisation de films sur la discrimination par les élèves eux-mêmes (« discrimétrages ») ouvrent la voie par une pédagogie active à une mobilisation des jeunes sur les thèmes essentiels de la solidarité et de la laïcité.

La Région doit là encore donner du sens civique aux expériences d'éducation en direction des jeunes publics comme son implication dans l'évènement « Jeunesse en Région » l'a montré en 2009.

Dans le même sens, le travail de mémoire à l'occasion de l'année 2012 (50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie) est à retenir.

Pour ce qui concerne l'éducation populaire en charge des jeunes en grande difficulté post-scolaire, la proposition de poursuivre l'ouverture d'écoles de la 2^{ème} chance apparaît comme très intéressante (ligue de l'enseignement).

En conclusion de ce domaine, des difficultés d'entrer dans la vie active, des inégalités fortes dans les jeunes générations, du désengagement de l'Etat dans les aides à l'Education Populaire, **la Commission préconise :**

- **d'améliorer l'orientation** des jeunes,
- **d'offrir un permis de conduire (CAP)** pour entrer dans la vie active,
- **d'instaurer le chèque « emploi service »**
- **de favoriser l'accès à l'intérim des moins de 26 ans,**
- **d'accélérer la création des écoles nouvelles et de la 2^{ème} chance,**
- **de soutenir les projets d'éducation populaire** à valeur civique ajoutée, avec une structure d'accueil de niveau international.

La professionnalisation du sport

La région a une géographie qui se prête particulièrement bien à des activités sportives de pleine nature (le littoral, l'arrière-pays des garrigues et des montagnes) et une population connue pour ses pratiques et son attachement aux sports tant collectifs qu'individuels. Elle a donc des atouts indéniables et dispose d'équipements modernes sans pour autant qu'elle ait pu compenser son retard mesuré en valeur relative à la masse des pratiquants.

Traditionnellement, dans la région, en matière de sports collectifs, le football et le rugby étaient les figures dominantes, le volley ayant longtemps joué ce rôle pour les sports de salle. Le sport professionnel conserve aujourd'hui ses bases reconnues en football et rugby (l'élite a renforcé ses caractères urbains), mais d'autres pratiques ont conquis des espaces de référence comme le handball, le basket féminin, le water-polo ou le tennis de table.

Ajoutons-y l'ouverture aux pratiques plus individuelles (course à pied, vélos, sports nautiques, sports de glisse, ...) accompagnées ou non de pratiques compétitives. Car les activités sportives ou de loisirs non tournées vers des compétitions organisées ont pris de l'ampleur en région, en même temps que les activités de nature et les loisirs de plein air s'affirmaient socialement et que la géographie de la région révélait ses avantages comparatifs.

On distinguera donc le sport à finalité compétitive avec plus ou moins de professionnalisme et les activités physiques et de loisirs davantage tournées vers l'implication individuelle, la recherche de bien être et de détente. Les pratiques dites « de masse », populaires, sont focalisées dans le milieu associatif et relèvent des engagements des municipalités et des communautés. Les pratiques de haut niveau, organisées en associations ou sociétés, sont davantage à prendre en compte par la Région.

1. Un région « sportive dans l'âme » : plus de 600 000 licenciés

Les pratiques sportives et de loisirs sportifs connaissent un développement constant depuis une trentaine d'années, lié en grande partie au renouvellement de la population.

De nouvelles pratiques (marche, grimpe, glisse, sports de rue ...) émergent au sein des sociétés contemporaines qui prennent appui sur les caractéristiques propres de l'environnement et des paysages. Elles ne sont pas toujours associées à des affiliations et à la délivrance d'une licence. La région est bien représentée en ces domaines.

Le sport fédéral connaît des difficultés dans un contexte de limite du bénévolat et de crise économique (prix des licences, coûts des compétitions et charges annexes).

Certains secteurs sont en crise quand d'autres mettent la région au plus haut niveau national. Le débat tourne autour du maintien de structures éclatées au plus haut niveau (hand, volley, rugby, football, athlétisme...). Quels regroupements associatifs envisager ? Autre question, celle du sport féminin qui reste le parent pauvre dans les pratiques régionales.

Sur le plan des équipements, que privilégier au niveau de la région ? Ceux qui améliorent la pratique sans pour autant induire une plus-value économique directe ou ceux qui visent au-delà d'une pratique de haut niveau un écho médiatique et des spectateurs (un spectacle) comme en témoigne la Grande Salle en cours de construction à Montpellier. Les uns et les autres ne s'excluent pas mais leur création exige prise en compte des conditions locales et regard vers les cohérences territoriales.

2. Quelles actions majeures à mettre à l'actif de la Région, à court terme, à moyen terme ?

Une volonté de faire de la région une terre d'excellence dans les sports dits traditionnels avec forte résonance sociale et économique (foot, rugby, hand, volley...), dimension européenne affirmée, ou tenter de mettre en œuvre des pratiques émergentes, plus éphémères, conjoncturelles sous forme de spectacles réguliers mais occasionnels (ex : le FISE). Quel soutien de la Région, à qui ?

Pourtant, des efforts restent à déployer pour que certaines activités acquièrent la notoriété et des résultats attendus, pour que d'autres continuent à confirmer au plus haut niveau.

Les coûts des pratiques de haut niveau interrogent décideurs et partenaires. Les investissements en infrastructures grèvent les budgets des Collectivités Territoriales et exigent des partenariats publics/privés efficaces. Or ce n'est que par la qualité de ses équipements qu'une région peut prendre place parmi les organisations de compétitions au plus haut niveau (championnats nationaux et surtout rencontres internationales quels que soient les sports retenus) tant les contraintes réglementaires sont exigeantes.

La présence d'un littoral venté et de plans d'eau lagunaires donne à la région des atouts certains en ce qui concerne les sports de glisse, à la mode, et en forte progression. Avec 220 km de côte, la région bénéficie d'un avantage naturel évident : eau et vent sont présents et permettent de pratiquer toutes les disciplines qui y sont rattachées.

Les « spots » connus et de plus en plus reconnus du littoral peuvent devenir après aménagement, des points forts de pratiques compétitives internationales, ce qui ne peut que contribuer au rayonnement de la région.

Les auditions en ce domaine confirment que « **Faire de la région la référence mondiale du « kite-surf »** » apparaît comme une invitation crédible, puisque 8 des champions du monde viennent de la région et qu'une large publicité leur est consacrée. Cela suppose de créer un pôle d'activité pour les acteurs de cette discipline, et d'équiper un plan d'eau pour entraînement et tests de produits.

On peut y associer le « snow kite » à Font-Romeu et développer le FISE qui attire plusieurs milliers de spectateurs et de pratiquants. Son intérêt médiatique (pratiques « funs » très à la mode chez les jeunes) et économique n'est pas négligeable, son écho international certain.

Prenant appui sur l'UFR STAPS, les structures du CREPS à Montpellier et du lycée climatique de Font-Romeu, la formation trouve en région des bases certaines pour un développement futur.

La Région peut en ce domaine aider, encourager à la mise en œuvre d'un projet régional de formation ouvert aux différentes sections sportives, des pratiques de pleine nature, de grands jeux, de salle, nautiques ou de glisse, mais aussi en ce qui concerne la gestion et l'économie du sport. Les pôles « Espoirs » et le CNVB (Centre national du volley-ball) témoignent de réussites encourageantes dans la formation des athlètes de haut niveau.

La Région doit être le lieu de la coordination interdépartementale des Plans Départementaux des Sites et des Itinéraires.

Sur un autre plan, la Région trouve place et intérêt dans le soutien aux clubs de haut niveau par écho médiatique au national et/ou international, par retombées économiques directes en région des manifestations et spectacles sportifs.

La question du sport à l'école, au lycée et à l'Université mérite une grande attention dans un contexte de « délabrement » et de l'abandon progressif par l'État. Départements et Région seront amenés à soutenir les pratiques, au-delà de leurs investissements en infrastructures. Ces pratiques sont à intégrer dans une conception formatrice de l'individu, mais aussi comme expression de valeurs sociétales. Elles peuvent également contribuer au rayonnement régional par le biais des compétitions de niveau national ou de rencontres internationales (Jeux de la Jeunesse...). Le chantier doit être ouvert avec les associations, les structures éducatives et le milieu professionnel des enseignants.

Les initiateurs d'un projet des JO dans la région ont été auditionnés. Le projet a une valeur de mobilisation des esprits et de communication car, malgré l'idée d'une réduction des dimensions des JO à venir, il est assez peu probable que la région puisse être choisie. Mais l'intérêt de la proposition est de rendre « vive » l'approche des sports en région et d'accélérer certains projets d'aménagement en général et sur des pratiques sportives en particulier.

Le projet mérite attention et que soit définie une problématique de « portage » pour, au moins dans un premier temps, en mesurer les échos, les accroches, les retombées possibles. Qualifié par ailleurs « d'irréaliste et de farfelu », ce projet présenté comme une « intention », un « et pourquoi pas ? » n'en demeure pas moins révélation de l'intérêt que la Région doit porter à de grands événements sportifs de niveau international dont on sait certes le caractère éphémère et passager, mais dont on mesure aussi les retombées économiques et médiatiques, les capacités à renouveler le rayonnement d'un territoire.

En conclusion de ce domaine, l'insuffisance des équipements, l'utilisation faible des atouts naturels, l'inégale organisation des disciplines sportives, le retard pris dans le développement de certains sports, **la Commission préconise une meilleure utilisation des éléments naturels (eau – vent) par le développement privilégié des sports de glisse, ainsi qu'une professionnalisation du sport et d'aide renforcée aux pratiques fédérales.**

Sur l'ensemble de ce volet social, il est clair que l'action attendue de la Région devrait permettre de faciliter les évolutions en cours **en insistant sur la correction des inégalités, à la fois territoriales et sociales, et en promouvant des activités cohérentes et innovantes.**

Les grands volets stratégiques

3

LE VOLET AMENAGEMENT

Comment donner une impulsion à la politique territoriale pour que celle-ci soit un élément majeur de réponse à la crise. L'aménagement du territoire doit permettre d'affirmer une ambition de croissance partagée et d'équité. Il est habituellement une œuvre à moyen et long termes.

Il convient de se donner les moyens pour en faire un support actif à la dynamisation des projets dans le court terme. Vecteur de la croissance, le territoire doit devenir un accélérateur de projets : la qualité de l'insertion de ceux-ci est un paramètre essentiel de leur réussite. Ce qui justifie une stratégie d'action et d'intervention, une approche opérationnelle de la Région sur les territoires à enjeu. La politique d'aménagement a pour objectif de garantir la cohérence du développement régional.

Aux côtés du développement économique, l'aménagement durable du territoire est donc un enjeu essentiel de la politique régionale jusqu'ici abordé selon une double démarche Schéma Economique Régional pour la Valorisation de l'Innovation et de la Recherche (**SERVIR**) pour l'économie, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (**SRADDT**) pour l'aménagement du territoire.

Il se décline au travers des infrastructures, des équipements, de l'urbanisme, du logement, de la localisation des emplois... dans un contexte environnemental et selon des logiques d'intervention et des choix stratégiques.

Les vecteurs stratégiques du développement et de l'aménagement durable du territoire peuvent se résumer à quelques axes majeurs qui sont au cœur des politiques de la Région soucieuse de développement cohérent, harmonieux et équitable de ses territoires. Soucieuse également, au travers de l'aménagement de son territoire, de valorisation raisonnée des ressources, de leur intégration/renouvellement au sein du processus de consommation, de valorisation des « aménités » locales et d'initiation d'un « art de vivre » l'espace régional.

Retenons :

Le territoire et ses capacités à initier un nouveau modèle de développement : pour un développement soutenable.

La Région doit s'affirmer dans la recherche d'un modèle novateur, actif dans l'urgence et initiateur de comportements à plus long terme. C'est au final un véritable « changement de paradigme » imposé par la gravité des questions écologiques, environnementales, d'accès aux ressources.

La Région doit **ANTICIPER** le passage d'une économie fondée sur la consommation par ponction et épuisement des stocks de ressources naturelles à une économie plus « circulaire », fondée sur des flux renouvelables. Cela peut aussi être source d'innovation conduisant au développement d'une « économie verte ».

Elle doit **INITIER** des trajectoires nouvelles de transition prenant en compte la vitesse des changements à opérer pour aboutir à un territoire rééquilibré, fondé sur l'économie des moyens, le renouvellement des flux d'énergies et de matières premières, une moindre pression sur l'environnement.

La population (+ 30 000 habitants par an) selon trois dominantes :

- **La croissance démographique, vecteur déterminant du développement durable du territoire.**
- **Le « vivre ensemble » élément stratégique de la pensée régionale** pour lutter contre les disparités sociales, économiques et géographiques, affirmer une politique du bien-être et de réponses à la consolidation du tissu économique, aux questions que formulent les jeunes en termes d'éducation, de formation, d'accès au travail et aux loisirs, à celles que soulèvent les ménages face à leur territoire de vie et aux problèmes qui en découlent pour les seniors et les personnes âgées.
- **L'accueil élément central d'une politique régionale aux différentes échelles du territoire** (risque d'accentuation des déséquilibres, équipements et services).

La ville et l'urbanisation qui déterminent de façon conséquente le rôle et la place des ensembles territoriaux selon :

- **La puissance du phénomène de métropolisation**, processus déterminant de la croissance moderne des économies.
- **Les héritages et le patrimoine** comme révélateur d'une attractivité potentielle.
- **Le réseau des cités** pour faciliter l'accès aux équipements et services.
- **Le logement social** pour contribuer à la relance de l'économie résidentielle.

Les infrastructures : la question des transports et de la logistique est un élément clef du développement économique régional. Les enjeux se situent en termes :

- **De grande vitesse et de liaisons rapides** avec les aires métropolitaines européennes (LGV : signature à l'été du plan de financement du contournement Nîmes-Montpellier, lancement de négociations et démarrage dans le cadre du PPP auquel la Région participe). La question des gares doit être examinée dans l'optique de leur rôle urbain autant que dans la seule attente de la SNCF (cf. La Part Dieu à Lyon).
- **D'irrigation du territoire régional** par un système hiérarchisé de moyens de transport d'intérêt régional ferroviaires et routiers et par une large intermodalité (ICGV, TER, routes, autoroutes, voies douces...). Il apparaît dès à présent que deux projets sont en état d'être réalisés avec le contournement Nîmes-Montpellier, de nature à modifier l'organisation des transports collectifs (gain de temps et de budget pour les familles, réduction des niveaux de CO2, meilleur fluidité des trafics...).

La Région doit, en collaboration avec les autres Collectivités lancer le plus rapidement possible un plan d'équipement avant fin 2012 pour Lunel et Sète.

- **De dessertes cadencées et rythmées** entre les unités urbaines de l'aire de métropolisation, et vers Agde, Béziers et Narbonne.

- ✚ **De modernisation du réseau des gares** en conséquence. Après les gares de Nîmes et Perpignan, **le projet de rénovation de la gare de Montpellier**, dont la fréquentation passera de 6,5 à 8,5 millions de passagers en 2015, nécessite une décision dès 2009, le lancement des financements et l'étalement des travaux sur 2010, 2011 et 2012. (coût du projet : 50M€ dont 25M€ pour la Région, 15M€ pour la SNCF...).
- ✚ **De maillage cohérent et performant du réseau routier** (schéma routier régional) de mise en réseau des bases de la logistique régionale pour mieux s'insérer dans les circuits commerciaux internationaux.
- ✚ **De faire de Sète**, cité maritime, le point de référence logistique et **la Porte régionale et nationale à l'échelle de la Méditerranée et de l'Europe**. La redynamisation du port de Sète, lancée par la Région, doit s'accompagner d'un projet urbain de l'agglomération et de la ville; les nombreuses études existantes doivent faire l'objet de concertations indispensables entre les Collectivités et avec l'Etat dès le 4^{ème} trimestre 2009.

La démographie : force et faiblesse

La croissance démographique est loin d'être homogène sur le territoire régional et tend naturellement à renforcer les déséquilibres ce qui implique deux stratégies de réflexion et d'action :

1. Savoir donner une impulsion décisive à l'aire de concentration de la population qui correspond à une dynamique de métropolisation (aire Sète/vallée du Rhône), encore mal reconnue alors qu'elle regroupe près de la moitié de la population régionale. La métropole en réseau conditionne l'affirmation et le rayonnement de la région. La stratégie de l'accueil recoupe ici une politique de l'emploi, des équipements et des services, de la recherche et du rayonnement culturel, de l'organisation des transports et d'ouverture au niveau national et international.

La région traduit à son niveau l'affirmation de *Jared Diamond* (Géographe à l'Université de Californie) selon laquelle les $\frac{3}{4}$ de l'Humanité vivraient à moins de 30Km des côtes.

Les auditions ont mis à l'accent sur les préoccupations liées à la montée de la mer et au réchauffement climatique. La Commission souligne l'intérêt des travaux engagés entre les chercheurs de Montpellier et le MIT de Boston.

2. Prendre en considération les espaces de faible densité qui sont aussi des espaces d'accueil des nouveaux habitants, des bassins de vie d'une population qui vieillit plus vite, de ménages souvent en situation économique difficile. Il y va du maintien de la cohérence régionale au travers du principe de solidarité. La stratégie régionale s'appuiera sur les qualités de l'environnement, le maintien des services publics (école, poste, ...), le soutien à la création culturelle, la maintenance et le développement des infrastructures qui font lien avec l'aire urbaine de la métropole et celles des villes moyennes.

Ces deux versions de la stratégie régionale pour le développement des territoires sont complémentaires. Elles exigent d'être associées pour répondre à l'enjeu de l'attractivité tant des zones urbaines que de l'espace rural et aux trois grands paris du SRADDT : l'accueil, la mobilité, l'ouverture.

Centrée sur les petites villes animatrices de leur pays dans les espaces ruraux et le respect des grands paysages, **la stratégie de l'accueil sera plus offensive autour des villes moyennes et au sein de l'aire métropolitaine sur la base d'une politique résidentielle de diversification de l'habitat**, d'amélioration des performances économiques et de minimisation de l'empreinte écologique.

Cette problématique induit des réponses sous la forme de projets à valeur de synthèse entre l'économique et le social qui contribueraient à enrichir la réflexion régionale et donnerait du poids à la décision. On pense en particulier au logement social, à la défense des services publics, à l'écoute et à la formulation d'aides régionales à des projets dans les espaces de faible densité.

Bien-être - Vieillesse

« Le degré de civilisation se mesure au respect que l'on porte aux anciens »

La croissance démographique est une force qui redynamise le potentiel économique, génère de l'emploi, vivifie les structures sociales et culturelles. Elle justifie l'affirmation du « vivre ensemble » comme stratégie régionale pour forger un devenir partagé quand la crise économique et les tensions de la mondialisation suscitent des replis égoïstes, des regroupements d'intérêts et une forte avancée du « chacun pour soi ».

Mais la dynamique démographique n'est pas sans paradoxes ni risques et il convient de prêter attention à une zone d'alerte : **en 5 ans, les seniors auront augmenté de 25%, les « anciens » de 18%.**

Alors que les seniors (retraités) participent à la vie sociale et restent souvent intégrés à la sphère du travail ou du bénévolat, les personnes âgées de plus de 75 ans sont plus fragilisées et participent très peu à une activité économique ou sociale, volontairement ou par incapacité.

En parallèle : 3 700 aides-soignants, 5 300 infirmières cesseront leur activité dans moins de 10 ans. La charge de personnes âgées va devenir de plus en plus lourde tant sur le plan social que sur celui de la santé ou de l'accompagnement.

Si l'espérance de vie augmente en moyenne régionale, (pour les femmes plus de 83 ans, pour les hommes près de 77), celle qui s'exprime à la naissance sur la période 1968-2007 a crû moins vite que dans les autres régions de la France métropolitaine. En Europe, la France arrive en 10ème position pour l'espérance de vie en qualité de survie. Ces critères qui définissent le monde du vieillissement délimitent également ceux qui caractérisent le concept de « bonne qualité de vie ».

Il faut pour cela PREVENIR, EVITER ou DIMINUER la gravité des maladies. La meilleure solution tient dans **la PREVENTION et le DEPISTAGE de MASSE (possibilité d'étendre ce dépistage grâce au Don du Sang).**

Les populations âgées **dépendantes** se détachent de la vie collective.

Communes et Départements sont largement impliqués dans le registre des aides sous forme de résidences non médicalisées, d'EHPAD, de l'aide à domicile, de l'aide personnalisée d'autonomie (APA), système « complexe et lourd » soit à domicile, soit en établissement.

En 2008, l'APA concerne quelque 60 000 bénéficiaires dans la région et l'augmentation annuelle est supérieure à 2 500 individus. Le taux de dépendance lourde est aujourd'hui de l'ordre de 60% dans la population dépendante. D'ici 2015, plus de 1 500 personnes s'ajouteront chaque année au chapitre de la dépendance.

Quatre réponses, source d'innovation et de développement économique, pour transformer une contrainte en opportunité et apporter à cette question du vieillissement et de la dépendance en évolution rapide.

1. **Un programme régional de coordination fondé sur la Prévention-Dépistage pour augmenter l'espérance de vie en bonne santé** car le vieillissement entraîne obligatoirement rupture de santé et aggravation de la dépendance. Sensibilisation et formation du plus grand nombre prennent place dans un ensemble de mesures incitatives qu'il faut développer et poursuivre sur de longues années. Prévention et dépistage sont mal compris et pas assez développés. Ce sont les parents faibles de la médecine car elles s'adressent avant tout à des personnes en bonne santé. On peut dire que c'est la médecine des « bien-portants », loin du traitement des maladies déclarées et diagnostiquées. Il faut prendre en compte, coordonner, diffuser et surtout élargir le programme actuel lancé en 2007 en multipliant par 5 son budget resté fort modeste.

2. **Un plan de relance régional** car l'augmentation de la dépendance d'ici 2015 exige que soit mise en place une réponse aux besoins liés à la progression de la maladie d'Alzheimer et des maladies cognitives apparentées notamment.

La région présente des nuances fortes en ce qui concerne le ratio maintien à domicile/places en établissements spécialisés, mais souffre chroniquement d'un manque de places en hébergement médicalisé (la moyenne de la région est de 20 points inférieure à la moyenne nationale, soit 92,1 places pour 100 000 habitants contre 113).

Ce choix justifie en retour la présence de nombreux infirmiers libéraux : 200 pour 100 000 habitants soit le double de la moyenne nationale, avec comme conséquence des revenus plus faibles (15% inférieurs à la moyenne nationale).

Les besoins sont connus : 900 places d'EHPAD en 2010 et près de 8 000 à l'échéance de 2015. La couverture de ces besoins relève de l'Etat et des Conseils Généraux qui souffrent d'une planification réductrice, fonction des moyens et non pas des besoins.

La Commission propose que la contribution publique s'élève à 30% des coûts sur la base de 100 000 euros par place nouvelle (soit une dépense de 240M€ sur 800M€). A cette dépense pourrait se substituer partiellement une action plus originale, plus décentralisée, pour favoriser la prise en charge partielle à domicile. La Région et les Départements pourraient engager une réflexion globale économique et sociale sur un secteur des plus coûteux (près de 142M€ / an à la charge des familles ou des contribuables) et développer l'ingénierie nécessaire au traitement de cette question importante.

3. **Un plan régional de formation en deux volets :**

a) salariés spécialisés en gérontologie car les besoins en personnels qualifiés à l'horizon 2015 s'élèvent « a minima » à quelques 4 000 personnes qu'il faut envisager de former et de recruter (estimation minimale de dépenses : 10 000 euros par personne et par an – hors salaires). S'y ajoutent des emplois de services à la personne qui trouveront place dans les filières habituelles ou à créer et la prise en compte des seniors en bonne santé comme population à évaluer dans le potentiel de la formation spécifique.

b) un plan d'insertion des « seniors » pour environ 100 000 personnes, il a été prévu d'y inclure :

- une réactualisation des connaissances professionnelles,
- une utilisation de leurs expériences et de leurs conseils (formation, tutorat),
- une ouverture à d'autres activités, les former aux activités d'emplois et de service aux personnes âgées dans les maisons de retraite médicalisées ou non, (gestion, secrétariat, animation...).

4. Un projet à plus long terme

Soutenir les activités de Recherche et Développement en Biologie, en Génétique Cellulaire et Moléculaire (INSERM, CNRS) orientées essentiellement vers le vieillissement, aider la médecine réparatrice et à son développement technologique. Nécessité de la compréhension cellulaire du vieillissement, ainsi qu'encourager les activités liées aux systèmes d'automatisme et de robotique au service des personnes âgées (un projet ambitieux à bâtir et à financer sur 5 à 6 ans de plus de 120M€.), et de la compréhension des phénomènes psychologiques.

La ville, l'urbain, au cœur du « vivre ensemble la région »

La région n'est-elle pas une région urbaine qui s'ignore ? Son histoire contemporaine a tellement mis au premier plan les questions, certes essentielles, du devenir de ses agricultures (viticulture, fruits et légumes, irrigation...) qu'elle en a souvent oublié sa propre dimension urbaine, ses villes, nombreuses et à forte charge patrimoniale, au cœur du développement de sa modernité.

Les huit aires urbaines majeures définies par l'INSEE (Alès, Nîmes, Montpellier, Sète, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Perpignan) regroupent en 2009 les deux tiers de la population régionale sur moins du quart de la superficie de la région. Celles de Montpellier et Nîmes, les plus conséquentes, comptent, réunies, quelque 800 000 habitants en un ensemble territorial qui tend à s'associer celles d'Alès et de Sète. La région en mouvement s'affirme dans la dynamique de ses espaces urbains.

Il y a eu — et il y a encore — trop de fausses concurrences citadines héritées, vivifiées de manière artificielle selon des logiques protectionnistes et par le biais d'arguments fallacieux, trop de freins aux coopérations, trop d'égoïsmes qui paralysent l'action publique.

Il faut relancer la réflexion sur le modèle urbain régional, sur les mécanismes inducteurs d'efficience d'échelle, sur les regroupements communautaires générateurs d'avantages préférentiels, sur les coopérations intercommunautaires à même de créer des situations logistiques favorables à des investissements économiques majeurs. Les questions institutionnelles doivent venir en appui d'un véritable projet d'aménagement.

L'avenir de la région se joue au travers de son réseau de villes, de la reconnaissance par les acteurs extérieurs de ses capacités à mobiliser ses énergies créatrices, à offrir des conditions favorables aux entreprises — localisation, infrastructures, emploi, formation, aménités sociales... — et à l'accueil des nouveaux habitants tout en favorisant l'émergence de solutions novatrices sur le plan résidentiel (technologies et équipements).

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) doit permettre à la Région de jouer son rôle de chef de file et de leader de l'aménagement du territoire. Cette stratégie est élaborée sur le long terme (horizon 2030).

À court terme, et suite aux auditions de la Commission, retenons quatre points clés d'une action déterminante de la Région :

1. L'accueil des nouveaux habitants

Un impératif qui justifie une concrétisation de projets à connotations sociales et résidentielles. L'attractivité n'est pas un acquis définitif, il convient sans cesse de réactiver ses bases sur le plan du logement, de la formation, de l'emploi et de la culture, sans oublier les projets qui consolident l'image d'une région dynamique. L'économie résidentielle, riche de transferts et d'innovations localisées est un des moteurs de l'économie régionale. (Relance utile du logement social auprès des EPCI).

2. Un programme cohérent de renforcement des équipements publics

L'urbanisation n'est pas seulement une affaire de croissance périphérique et de lotissements. Les exigences sociales orientent les actions publiques vers les villes centres et leur cœur historique sur la base de programmes d'équipements publics, de réhabilitation/rénovation/requalification des logements et des infrastructures.

La Région doit contribuer à accélérer les procédures d'élaboration des SCOT, des PLH et des schémas directeurs de l'habitat et à définir **les inter SCOT** qui permettront de mieux penser l'organisation future des territoires sous forme de communautés pertinentes.

Longtemps signe de concurrence entre les cités et de rupture des équilibres naturels, il faut inverser le regard et faire de l'urbanisation un élément majeur pour renforcer la cohérence régionale tant du point de vue social qu'environnemental. Exemples de projet : le traitement de l'urbanisation sur le littoral avec requalification des stations et restructuration par des projets innovants (loisirs, santé, résidence...), les éco-quartiers....

Plusieurs échelles territoriales sont à prendre en considération :

- Celle de l'aire de métropolisation, de Sète à la vallée du Rhône avec les villes cœur de métropole, Montpellier, Nîmes, Alès, Sète et les villes relais comme Lunel, Bagnols-sur-Cèze, Pézenas, Lodève, Uzès.
- Celle des villes moyennes articulée sur Béziers-Narbonne, Carcassonne, Perpignan et leur conurbation.
- Celle des Pays et de leurs petites villes, Mende, Florac, St Pons, Bédarieux, Limoux, Prades.
- Celle des espaces de nature du sanctuaire camarguais à celui de l'Aigoual, des Monts de Fauçères et des Pyrénées, de la Montagne Noire et des Cévennes... en parc national ou régional.
- Celle enfin du littoral dans ses compositions territoriales riches de contrastes et de « caractère ».

3. Un programme de mise en réseau des villes moyennes pour consolider l'armature des territoires

L'objectif est de freiner les tendances centrifuges tout en attribuant une place centrale à la dimension patrimoniale. Les héritages sont d'une grande richesse, encore convient-il de les intégrer dans une politique de modernisation des cités qui intègre passé et paysages, la ville et ses campagnes, en des projets structurants, renforçant les entités territoriales selon des logiques de coopération et d'ouverture. On évoquera en particulier le duopole Béziers/Narbonne, celui de Nîmes/Alès, le rôle d'interface que peut jouer Perpignan ou les coopérations des petites cités rhodaniennes (Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Roquemaure), le rôle de Mende, d'Uzès ou de Limoux sur leur territoire....

4. Une politique d'appui à la Métropole multipolaire

L'espace régional est métropolisé, l'aire Sète/Montpellier/Nîmes/Alès porte les ingrédients d'une économie métropolitaine en émergence.

Une métropole multipolaire, en réseau, doit prendre corps pour affirmer la place de la région dans le concert des métropoles européennes. C'est une question de masse critique et de visibilité de la région, de rayonnement national et international, de renforcement de l'attractivité de toute la région.

C'est au sein de cet espace que peuvent se construire les projets d'excellence sur le plan de la culture, du savoir et de l'économie de la connaissance, de la logistique (port de Sète), de secteurs à forte valeur ajoutée (santé, communication, hautes technologies...) pour renforcer l'économie régionale.

Que peut aussi se projeter une économie nouvelle à caractère « soutenable » dans son rapport à l'urbain métropolitain, à ses environnements naturels (littoral, couloir, arrière-pays), à la façon de penser énergie, déplacements, traitements des ressources et des rejets...

Le SRADDT trace les grandes lignes d'un programme à long terme dont la mise en œuvre peut être accélérée notamment en ce qui concerne :

- l'harmonisation des flux de transports (amélioration des gares de Sète et Lunel, ouverture des avantages du « cadencé » métropolitain – RER Régional),
- l'ouverture de la réflexion pour faire de Sète un « maillon fort du dispositif métropolitain » (SRADDT) par le port et son environnement,
- l'implantation d'activités culturelles et économiques à forte valeur ajoutée,
- la mise en œuvre de coopérations interurbaines autour de projets porteurs d'alternatives au fractionnement du territoire et au modèle d'urbanisation dominant.

La cohérence territoriale est un impératif pour un développement économe et durable du territoire. La métropole multipolaire est le lieu de mise en œuvre d'expériences enrichissantes comme les éco-quartiers, les greffes urbaines et les extensions centrées sur des pôles d'activités, sur les infrastructures de transport collectif, sur les relations avec les villes centres. Elle est un espace de valorisation de nouveaux « savoir-faire » urbains.

Un projet de logistique régionale global pour une économie tournée vers l'international

Les plateformes multimodales, continentales et portuaires, connectées aux réseaux autoroutier, ferroviaire et fluvial et aux réseaux internationaux d'échanges de données informatisées (EDI) expriment la dimension logistique de l'économie moderne. La mutation en cours des conditions techniques et informatiques de transport et d'échanges de biens et services appelle une rapide adaptation de nos ports et de nos zones d'activités économiques. Comment échapper au déclin de nos ports et éviter que les nouveaux espaces où se localisent les activités économiques, dénommés PRAE (Parcs régionaux d'activités économiques), ne soient limités qu'à des productions destinées au seul niveau régional ou interrégional ? Véritable défi pour l'économie régionale, l'entrée dans les courants d'échanges internationaux impose de réfléchir aux moyens qu'offrent les ports et les zones de réception — et de transformation éventuelle — des marchandises importées ou exportées ainsi que les différents modes de transports associés. L'ensemble des moyens « logistiques » dont la région dispose constitue une chance exceptionnelle de développement et de redéploiement des activités économiques. Encore convient-il de saisir cette chance et se donner les moyens de mettre en valeur le potentiel régional.

UNE INSUFFISANCE DE VALORISATION DES ATOUTS LOGISTIQUES

10 000 camions passent chaque jour sur l'autoroute A9, quelque 100 000 conteneurs par an transitent depuis ou vers la région par Barcelone et Marseille. Les flux autoroutiers sont estimés à 50 millions de tonnes/an, le trafic ferroviaire et maritime hors hydrocarbures à environ 5 millions de tonnes. Le parc logistique régional prend appui sur des PRAE (Castelnaudary, Laudun, Vendargues ...), sur le marché Saint-Charles à Perpignan, la plateforme Géodis de Baillargues, les 3 sites de transport combinés du Boulou, de Perpignan et de Sète notamment, les plateformes privées autour de Nîmes ou Montpellier.

Ce parc souffre d'une absence de relations professionnelles suivies et organisées, ses résultats restent somme toute modestes. Les logiques concurrentielles ont souvent pris le pas sur une stratégie globale de coordination et valorisation des flux.

Les ports régionaux ne comptent que quelques dizaines d'agents portuaires et transitaires qui valorisent peu la fonction de recherche de fret. La fonction commerciale s'en ressent et dévoile une certaine atonie. Sète, Port la Nouvelle et Port-Vendres connaissent un relatif isolement qui les fait reconnaître plus comme des infrastructures portuaires que comme de véritables pôles d'échanges et des centres de négoce. Au-delà des héritages, la faiblesse des relations institutionnelles et professionnelles entre acteurs portuaires et transporteurs terrestres reste une évidence.

Une situation de coexistence des acteurs du monde des transports et de celui de la logistique sans que « la mise en synergie de tous les moyens » soit une recherche économique déterminante.

UNE DENSITE SOUTENUE DE MOYENS DE TRANSPORT ET DE FLUX DE TRANSIT. DES INEGALITES TERRITORIALES

L'espace régional est vécu comme un corridor de transit qui concentre routes principales, autoroute, voie ferrée, canal. Le « couloir languedocien » se raccorde à la vallée du Rhône et au bassin aquitain, à Barcelone et par l'A75 au Massif central, mais les cohérences entre les territoires de la région et la qualité des infrastructures sont loin d'être assurées de manière homogène.

La plateforme multimodale Midi Pyrénées (MP2) traite plus de 10 millions de tonnes/an, trafic pour moitié réalisé par voie ferroviaire et via les 5 terminaux de Cerbère, St Charles, Le Boulou, Rivesaltes et Port-Vendres. Elle peut être un modèle d'inspiration pour le complexe sétois qui disposera prochainement d'un chantier de transport combiné, d'un terminal à conteneurs et d'un entrepôt réfrigéré. Hors du couloir, la majeure partie de l'espace régional est mal irriguée par les moyens modernes de communication hors la route. Si le réseau des routes est dense, les capacités restent souvent réduites et les projets d'amélioration ou d'interconnexion tardent à être mis en œuvre (liaisons Alès/Vallée du Rhône par exemple).

Mais le territoire régional ne manque pas de capacités d'accueil à partir des axes lourds de transport, les densités résidentielles y restent faibles et les terrains bon marché en comparaison des régions voisines.

NECESSITE D'UN DOUBLE EFFORT D'INNOVATION ET D'ORGANISATION

La Région doit participer aux innovations qui marquent le transport international des marchandises pour mieux s'insérer dans le contexte du commerce international. Les conteneurs de marchandises sont aujourd'hui traités dans les ports à des cadences horaires de 25 mouvements par portique. Les navires rouliers rapides recherchent des ports à haute intensité de traitement de leurs cargaisons.

Les ports régionaux, Sète en particulier, doivent être dotés d'équipements techniques et de compétences humaines à la hauteur de leur ambition commerciale (efforts complémentaires de formation et de qualification). Aux côtés de Géodis et de SDV présents en région, il convient d'attirer Danzas, Mory ou Khune Nagel pour renforcer le potentiel logistique et commercial régional.

Trois alternatives au transport routier sont actuellement à l'étude pour le port de Sète et pourraient être accélérées :

1. **Le feedering**, réception et expédition de conteneurs par de petits navires assurant le transbordement avec les porte-conteneurs géants touchant les ports à conteneurs de Malte ou Tanger. Cette liaison établirait des interconnexions avec les lignes intercontinentales.
2. **Les autoroutes de la mer** pour transférer sur une flotte de navires rouliers les remorques et camions empruntant aujourd'hui la route, avec le concours de crédits européens du programme Marco Polo ou nationaux comme le pratique l'Italie par versement d'une prime (éco-bonus) aux routiers empruntant la mer !

À l'heure où les gouvernements français et espagnols viennent de lancer et subventionner la création de deux lignes régulières de ce type sur la façade atlantique, il convient que la Région relance sur la façade méditerranéenne un projet du même type qui avait failli se concrétiser en 2007 avec le port de Carthagène, à l'initiative des maraîchers de Murcie, et qu'il faut à présent réexaminer. Parallèlement la Région devrait rechercher des collaborations avec le port de Tanger Med qui s'apprête à ouvrir un terminal roulier dédié au trafic de remorques vers l'Espagne et la France.

3. **Le projet RORO Rail (Mer-Fer)**, particulièrement innovant vise à combiner l'acheminement de remorques par voie maritime pour transbordement direct au port sur wagons spéciaux. Pour notre région, traversée par de nombreux camions en provenance ou à destination de l'Espagne ou du Maroc ainsi que pour le Port de Sète disposant d'embranchements ferroviaires de qualité, une telle opération constituerait « une première » d'intérêt logistique majeur, méritant donc un examen attentif.

La mise en œuvre de tels projets, novateurs sur le plan conceptuel et par leurs méthodes opérationnelles, présenterait l'avantage d'attirer de nouveaux armateurs et logisticiens et d'encourager éventuellement la constitution de « joint venture » avec les transporteurs et opérateurs locaux.

MIEUX MAILLER LE TERRITOIRE PAR DES MOYENS LOGISTIQUES MODERNISES - CONSTRUIRE UNE IMAGE A PORTEE INTERNATIONALE

- **Dynamiser les PRAE à vocation logistique.**
- Proposer une mobilisation accrue des acteurs régionaux de la logistique pour une **coordination des moyens existants** (association des professionnels ATPL, syndicats mixtes d'aménagement et de gestion, communautés ...). La Région doit jouer un rôle d'incitateur, de « facilitateur ».
- **Mettre en réseau les plateformes dispersées** en région pour leur valorisation et promotion à l'échelle internationale sous la conduite d'un opérateur unique ou d'une structure fédérative (Le port autonome à Marseille, la Région Bretagne pour une plateforme interrégionale à l'est de Rennes...). On peut évoquer un regroupement **du développement logistique** sous initiative régionale pour construire et proposer une **logistique Sud de France**.
- Faire de **Sète**, véritable cité maritime, la **Porte régionale à l'échelle de la Méditerranée et de l'Europe**.

Les aéroports

La carte aéroportuaire française souffre d'un fort émiettement.

Notre région n'échappe pas à ce constat : le schéma de distribution des aéroports régionaux répond aux logiques économiques des années 1970/80, où l'aéroport était le lieu de départ vers la Capitale et d'accueil des hommes et des femmes d'affaires.

D'aéroports de départs, ils sont devenus avec les Compagnies « Low Cost » des aéroports de « destination » ; on parle beaucoup plus anglais, allemand, ou néerlandais, que français dans les avions.

Ce schéma doit aussi laisser la place en région à un aéroport européen.

La carte aérienne doit valoriser l'aéroport de Montpellier comme référence internationale.

La création de la société aéroportuaire doit être l'occasion de mettre en perspective un projet en ce sens.

Plus que par sa dimension de desserte en passagers, l'aéroport de Montpellier Méditerranée peut trouver place parmi les aéroports d'affaires, offrant des terrains à vocation économique et une localisation au plus près du centre ville, de la future gare TGV et des lieux de concentration des entreprises de la métropole régionale (Millénaire...).

La vision du futur doit donc être reportée vers l'international dont le « low cost » est un élément déterminant, et vers les « affaires » que les entreprises valorisent sur les plateformes aéroportuaires.

La Région doit valoriser la position de l'aéroport de Montpellier Méditerranée situé au cœur de l'aire urbaine, aider au développement d'une plateforme d'affaires et soutenir le projet d'implantation d'une compagnie basée, propriétaire de ses avions et en charge de leur maintenance sur place.

Cette compagnie aurait le mérite de développer près d'une centaine d'emplois directs, de mieux optimiser l'utilisation des infrastructures déjà existantes (ESMA qui dispose d'un projet d'extension) et de créer une pression concurrentielle sur les tarifs actuellement pratiqués sur les lignes transversales (souvent aux alentours de 400 à 500 euros) par les compagnies historiques.

Les porteurs du projet attendent une prise de participation de l'ordre de 3 millions d'euros pour un investissement total de 20 millions d'euros : ces dépenses sont à comparer avec celles engagées pour le développement du trafic maritime en termes d'emplois directs et indirects.

L'image future de l'aéroport de Montpellier Méditerranée bien situé dans l'aire métropolitaine, proche des villes centres de Montpellier et Nîmes, est de devenir un point fort, dans l'espace aérien de la Méditerranée d'une part, dans les échanges entre Méditerranée et Europe du Nord d'autre part.

Un littoral en devenir : quel tourisme pour demain ?

La question du devenir de l'espace littoral et du secteur touristique qui en constitue un des usages dominants (mais non exclusif) depuis les années 60 a été au cœur de nombreux échanges lors des auditions de la Commission.

Les éléments de diagnostics sur les problèmes et les atouts de cet espace qui se sont exprimés sont assez proches de ceux qui figuraient déjà dans le rapport de la Mission Interministérielle d'Aménagement du Littoral (**MIAL**) avait établi en 2002.

Le sentiment général est que depuis l'arrêt de cette mission deux ans plus tard, les choses n'ont guère évolué et que certains problèmes ont même gagné en acuité, notamment au niveau environnemental ou encore à celui de la dégradation du patrimoine immobilier. Cependant un consensus fort des différents acteurs s'est exprimé sur l'importance économique de sa valorisation touristique, l'existence de réels potentiels de développement, tant à l'échelle régionale qu'à celle du bassin méditerranéen (Projet META) et l'importance des pouvoirs publics, notamment de la Région dans le pilotage des actions de redynamisation de ce secteur et des ressources qu'il nécessite.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC - LE POIDS DE L'HERITAGE : LA MISSION RACINE

Dans les années 60, le développement touristique de la région a été le fruit d'une volonté organisatrice et rationalisatrice de l'État aménageur au travers d'une mission interministérielle d'aménagement (Mission Racine) qui a conduit à la création (souvent ex-nihilo) de plusieurs stations touristiques mais aussi à la réservation d'espaces non aménagés qui représentent aujourd'hui des objets de convoitise potentielle et sont souvent l'espaces de conflits d'usage importants. La Mission a par ailleurs créé une culture particulière touchant à la fois le rôle particulier de l'État en matière d'aménagement littoral et dans la conduite de l'action publique.

Ce poids de l'histoire s'est manifesté au début des années 2 000 avec la mise en place de la MIAL (précédemment évoquée) à l'initiative du CIAT même si le contexte, les objectifs et les moyens entre celle-ci et la Mission Racine ne peuvent être comparés. Notons que cette représentation partagée (Etat/Collectivités Territoriales) est en train de se transformer au profit de la Région, de plus en plus appelée à jouer un rôle d'impulsion et de coordination de l'action publique sur ces espaces. Un des problèmes le plus souvent évoqué par les acteurs concerne la destruction progressive du cordon dunaire avec l'ensemble des impacts attendus : inondations, disparition des plages et des lagunes, submersion de certaines stations,... Cette dimension environnementale est d'autant plus ressentie comme préoccupante dans un contexte de changement climatique dont un des effets attendus est la montée des eaux marines ou plus simplement de l'ampleur et de la violence de certains phénomènes climatiques. Ces évolutions se situent elles-mêmes dans une période de pression démographique sur la région, et particulièrement sur la bande littorale, que l'ensemble des prévisions estiment de long terme. **La Commission souligne l'urgence d'une étude sur la faisabilité de construction sur la côte en cohérence avec le PPRI. Le vieillissement des stations, notamment du patrimoine immobilier, constitue également un sujet de préoccupation majeure de l'ensemble des acteurs**, à la fois du point de vue de la dégradation matérielle de l'immobilier touristique que de l'écart croissant entre l'offre conçue il y a 50 ans (« le tout studio cabine ») et la demande actuelle beaucoup plus diversifiée et évolutive. L'ensemble des mesures envisagées et engagées, de toute nature et de tout source, pour inciter les propriétaires (et les copropriétés) à s'engager dans des opérations de rénovation – restauration, se sont avérées inefficaces. L'éclatement extrême des copropriétés invalidant la construction d'un consensus minimum nécessaire à une dynamique collective. **Simultanément, le développement démographique galopant intensifie des processus d'urbanisation et de résidentialisation permanente dans des espaces originellement conçus sur le modèle du séjour saisonnier.** Ces processus viennent intensifier la pression sur les ressources foncières qui s'amenuisent et génèrent de la part de ces nouvelles populations des aspirations à des services de proximité jusqu'alors inexistantes (santé, transports, éducation, loisirs permanents, vie associative,...).

L'absence de lisibilité de l'offre touristique, hors celle due à l'inadéquation de l'immobilier aux nouvelles exigences de la clientèle, constitue également une préoccupation des investisseurs potentiels.

Aucun référentiel lisible de l'offre territoriale en matière touristique n'apparaît dans les différentes enquêtes auprès des opérateurs touristiques ou des touristes eux-mêmes. Cela fait écho à l'extrême émiettement des différents acteurs, tous secteurs confondus, et à leur très faible capacité à se mobiliser collectivement. Cela peut être mis en perspective avec la perception d'un tourisme de passage (de l'Europe du Nord vers le Sud) que l'on arrive mal à capter sur des durées plus longues.

Le caractère majoritairement, voire « arbitrairement » saisonnier, réduit aux mois classiques des congés payés (Juillet – Août) constitue également un indicateur de l'image restrictive de la destination régionale. Cela se traduit également par l'absence d'une offre hôtelière moyenne/haut de gamme permettant d'attirer des populations à fort pouvoir d'achat et sur des périodes hors saisons attirées par des équipements sportifs (golf, tennis, balnéo,...) moins fréquentées qu'en haute saison. Cette situation de fragmentation se trouve amplifiée par celle de la décision publique sur la bande littorale tant le poids historique de l'intercommunal y est faible et focalisé sur des objets non spécifiquement littoraux, notamment en termes d'aménagement. Or, les communes littorales sont souvent de petite taille, démunies de ressources expertes suffisantes et sans perspectives globales à l'échelle régionale. La faiblesse des associations d'élus littoraux en atteste. A ce titre la recherche d'un « pilote » d'une action concertée à des échelles d'efficacité reconnues est également partagée par la majorité des auditionnés.

Par ailleurs, les investissements visant à la maintenance des équipements ont rarement été planifiés accroissant leur vétusté croissante (équipements nautiques, services publics,...).

D'autres handicaps ont été évoqués :

- L'étanchéité persistante entre activité touristique littorale et valorisation du patrimoine du cœur rural de la région. La bande littorale fonctionne comme un corridor de passage sans que l'offre touristique régionale intègre les autres ressources patrimoniales et touristiques sur l'ensemble du territoire.
- L'absence de professionnalisme qui caractérise l'ensemble des secteurs d'activités touristiques. Le rapport de la MIAL évoquait une « activité de cueillette » pour spécifier cette situation de fait.

LES PERSPECTIVES ET ACTIONS CONCRETES PROPOSEES PAR LA COMMISSION

Si l'acuité des problèmes environnementaux est forte, les impacts de la crise économique actuelle sur l'activité touristique ne constituent pas une préoccupation majeure des acteurs aujourd'hui. Les taux de réservation dans les stations à ce jour correspondent à ceux des années passées. La réduction prévisible dans le contexte présent de la consommation européenne d'un tourisme longue destination au profit de destinations plus nationales ou de proximité vient conforter ce relatif optimisme. Cela ne réduit en rien cependant les inquiétudes face à la crise plus ancienne et structurelle que nous venons de brièvement décrire et sur l'urgence, ressentie par tous, des solutions à y apporter. Au cours des auditions un certain nombre de projets concrets ont tenté de répondre, avec des degrés de précision divers, aux problèmes évoqués.

1. Le projet « Mediterranean Travel Association (META) » se propose comme carrefour professionnel et institutionnel du tourisme et des voyages depuis et vers la méditerranée qui rassemble trente marchés récepteurs sur la zone en méditerranée. Partant du constat de l'importance unique du marché touristique méditerranéen (le premier au monde) META se propose une structure commune pour mieux valoriser et maîtriser ce formidable potentiel *en développant les opportunités d'affaires, en agissant sur les problèmes professionnels, en créant des services marketing dédiés en promouvant des stratégies de développement durable.*

Au vu des objectifs de promouvoir un cadre global valorisant et une image marketing dont le littoral languedocien pourrait bénéficier, la proposition de META d'organiser des événements Congrès et Ateliers Professionnels sur la région ainsi que d'établir son siège social à Montpellier a retenu l'intérêt de la Commission. Cette initiative pourrait permettre de construire une image marketing territoriale plus stable et de renforcer la fonction de Montpellier comme ville-référence du bassin méditerranéen.

Lors de l'audition de META, l'idée de constituer dans la région un vrai pôle de formation – haut de gamme – sur les métiers du tourisme a également retenu l'attention de la Commission.

Cette idée a par ailleurs été évoquée plusieurs fois, notamment mise en perspective avec le manque de professionnalisme qui caractérise les activités du secteur.

2. L'échec constaté des mesures incitatives ciblées sur les propriétaires dans une stratégie de rénovation du cadre bâti débouche aujourd'hui, notamment de la part de quelques villes, sur une stratégie basée sur l'exemplarité des requalifications des espaces publics et des équipements collectifs en espérant initier un effet de levier incitant à la rénovation des habitations individuelles bénéficiant des ces actions.

3. La requalification de l'offre touristique est également portée par les villes, au sein des stations phares du littoral : accroissement des places de stationnement nautique, transformation de sites emblématiques comme « l'île aux loisirs » au Cap d'Agde en lien avec un renouvellement de ciblage de clientèle fondée sur une montée en gamme de l'offre, le développement des activités de Congrès permettant un étalement du calendrier des activités des stations qui bénéficient des équipements nécessaires.

Un des freins majeurs à cette dernière stratégie étant aujourd'hui, et de manière générale, la faible capacité et qualité hôtelière pour l'accueil des congressistes.

Ces initiatives ont ceci de commun :

- **de renouveler l'offre** en ciblant des clientèles nouvelles, notamment sur le haut de gamme,
- **d'étaler le calendrier des activités** dans les stations en s'appuyant sur les équipements existant, en en créant de nouveaux,
- **de promouvoir de nouvelles formes de partenariat entre secteur public et secteur privé** en vue de conduire les projets à leur terme,
- **de construire et diffuser des représentations plus attractives** des stations et de leur offre,
- **de traduire une prise de conscience collective** que les échelles d'action et de conception de l'offre ne peuvent se réduire à la seule échelle des communes.

4. Le constat d'une séparation littoral/rural, incite la Commission à attirer l'attention de la Région sur la nécessité de reconsidérer les échelles de construction de l'offre touristique hors des frontières actuelles dont l'étanchéité est dommageable à l'ensemble des acteurs quelle que soit la zone où ils se situent.

La Commission a pu mesurer à quel point l'idée d'une structure d'appui publique aux projets de requalification du littoral et aux activités touristiques est forte. Elle pourrait s'appuyer pour se constituer sur les éléments du PADD que la MIAL avait publiés en 2004.

La plupart des éléments qui y sont inscrits sont considérés par la majorité des acteurs comme actuels. Cela afin de répondre à la perception d'une absence de pilote sur ces dossiers et sur la nécessité de poser ces problèmes et enjeux à la bonne échelle, à savoir l'échelle régionale.

Pour un développement soutenable du territoire régional

Le contexte économique mondial reposant sur l'utilisation quasi-exclusive de ressources fossiles, en particulier pour les approvisionnements énergétiques, ressources qui ne sont pas inépuisables, a fait prendre conscience des limites de ce modèle de développement.

Ainsi, à la fin de ce siècle, nous aurons épuisé la totalité des réserves terrestres connues que la nature a mis des millions d'années à constituer. L'exploitation de ressources énergétiques fossiles - de carbone fossile - s'accompagne d'un transfert de matière, d'un transfert de carbone, qui par oxydation (la combustion) se retrouve sous forme de CO₂ dans notre atmosphère, s'accumule et contribue à l'élévation de la concentration des fameux Gaz à Effet de Serre, responsables de l'élévation des températures moyennes du globe. Complémentairement, la pollution atmosphérique et la masse des déchets — ménagers et industriels — augmentent régulièrement de même que la consommation énergétique, ne serait-ce qu'en fonction de la croissance de la population mondiale.

L'énergie, moteur essentiel du développement économique, fait l'objet d'une politique publique nationale vivante comme en témoignent la charte de l'environnement, la loi d'orientation de politique énergétique, le débat approfondi du Grenelle de l'Environnement et le « paquet climat énergie ». La politique énergétique s'inscrit directement dans le cadre de la charte de l'environnement, adossée désormais à notre constitution. Par ailleurs, la loi de Programme du 13 juillet 2005 relative à la politique énergétique de la France (loi POPE) fixe quatre objectifs indissociables : indépendance énergétique nationale et sécurité d'approvisionnement, compétitivité des prix de l'énergie, préservation de la santé humaine et de l'environnement et cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie. En 2007, le Grenelle de l'Environnement a amorcé une réflexion sans précédent, particulièrement développée dans le domaine de l'énergie et du climat. De nouvelles mesures destinées à atteindre des objectifs ambitieux à échéance 2020 et 2050 ont été regroupées sous le terme de « **paquet énergie climat** ».

Ainsi, en 2020, la France devra assurer 23 % de sa consommation énergétique par des énergies renouvelables (à comparer avec 10,3 % à ce jour). L'industrie est au cœur de ces processus de renouvellement de la pensée et de l'action et se doit de relever les défis du développement selon une nouvelle approche des contraintes environnementales (réduction drastique des émissions polluantes. pression réglementaire forte concernant l'utilisation des matières premières, des intermédiaires de synthèse et des produits de l'industrie chimique...). L'industrie est peu développée dans la région (à l'exception de Marcoule) qui possède en revanche des atouts stratégiques - compétences, potentiel d'énergies renouvelables, espace - pour prendre des positions dominantes sur l'échiquier national des écotechnologies et tracer un développement économique nouveau orienté selon l'axe du développement durable, soutenable.

LES ENERGIES RENOUVELABLES : UN POTENTIEL REGIONAL A CANALISER

La région doit affirmer clairement sa volonté d'occuper une des premières places des régions écologiques de France en particulier à travers le développement des énergies renouvelables qui constituent la majeure partie des énergies produites à l'échelle régionale. Celles-ci sont certes très diversifiées, mais les énergies nouvelles pour lesquelles la région a été pionnière sont en croissance vive. Encore que la région ne contribue qu'à moins de 1% de la production nationale d'énergie avec seulement 8 000GWh (*données 2006*) alors que sa population représente environ 4% de la population nationale.

En revanche, la production d'énergie en région est essentiellement d'origine renouvelable avec un tiers d'origine hydraulique sous forme de production d'électricité (2 500GWh) et un tiers d'origine biomasse sous forme de production thermique, essentiellement pour le chauffage des particuliers (2 500GWh). La production d'énergies renouvelables augmente en région sous l'effet de l'implantation de nouvelles unités de production éolienne, photovoltaïque ou encore de chaufferies au bois. La production annuelle d'électricité est d'environ 4.350 GWh (57 % de l'hydroélectricité, 18 % proviennent d'électricité d'origine thermique, 14 % proviennent de l'énergie nucléaire via le réacteur Phénix, seul réacteur nucléaire de la région avec 600GWh).

Depuis 2006, la production éolienne atteint plus de 10 % de la production électrique régionale avec 450GWh.

La région possède des atouts climatiques remarquables, propices au développement des énergies renouvelables. L'ensoleillement y est exceptionnel, les zones les plus densément peuplées bordent une ouverture littorale de 220 km de côtes et 30 000 ha de zones lagunaires, elles sont proches des sites les plus ventés de la région. Les gisements hydroélectriques et éoliens sont d'excellente qualité. Ainsi les vitesses moyennes annuelles des vents à 60 mètres au-dessus du sol sont supérieures à 6m/s sur un tiers du territoire régional, ce qui représente de très importantes surfaces propices à l'installation d'éoliennes. De plus, la forêt dans la région couvre un million d'hectares, soit plus du tiers du territoire. La Lozère et le Gard sont deux départements fortement boisés, dont le taux de couverture est de 45%. Les trois autres départements ont des taux de boisement qui restent supérieurs à la moyenne nationale, proche de 30%.

Cette ressource confère également au « bois-énergie » une place de choix dans le potentiel énergétique régional. La région possède ainsi des ressources propices à un développement des énergies renouvelables et se situe sur ce plan parmi les premières de France.

Elle possède par ailleurs une excellente visibilité nationale voire internationale dans le domaine des énergies renouvelables grâce au pôle de compétitivité DERBI (Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) et le salon ENERGAÏA.

HYDRAULIQUE, EOLIEN, SOLAIRE : DES ECUEILS A EVITER

Le maintien et le développement d'un parc hydroélectrique au meilleur niveau demeurent essentiels pour atteindre en 2020, au titre du « paquet énergie climat », la part de 23% d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie.

Le rôle primordial de l'hydroélectricité dans la sûreté du système électrique français est par ailleurs incontestable tant du point de vue du stockage de l'énergie qui peut être restituée en période de pointe de consommation que de la stabilité du réseau.

Au cours des 15 dernières années, la disponibilité du gisement éolien combinée à la capacité d'adaptation du réseau électrique a permis l'émergence de 31 parcs éoliens exploités par une quinzaine d'opérateurs. Ces exploitations confèrent à la région une place de tout premier plan en France. L'essor de l'éolien reste néanmoins confronté à des difficultés liées à son acceptabilité sociale à travers son intégration paysagère.

Le développement du solaire thermique et du photovoltaïque s'accélère en région (ex projet THEMIS). Les conditions de rachat favorables de l'électricité et les aides à l'investissement apportées par l'ADEME, la Région ou encore les Départements, ont permis le développement rapide de ce secteur. Cette croissance est illustrée par le nombre croissant de certificats d'achat d'électricité délivrés qui est passé de 31 en 2005 à près de 3 000 en 2008. La puissance installée progresse elle aussi fortement en 2007 et 2008.

Le photovoltaïque : des projets régionaux à canaliser. Contrairement aux autres énergies renouvelables, l'essor du secteur solaire était essentiellement lié à la demande des particuliers jusqu'en 2007. Mais cette tendance s'est inversée en 2008 et une réelle filière s'esquisse incluant de nouveaux opérateurs industriels. Le pôle de compétitivité DERBI contribue d'ailleurs à ce développement.

La DRIRE a récemment lancé une étude sur la filière photovoltaïque régionale pour en identifier les chaînons industriels manquants. Des opérations de dimension industrielle ont vu le jour en 2008.

Et plus de trente déclarations d'intention relatives à des projets d'implantation de « fermes photovoltaïques » de plusieurs hectares sont ainsi identifiées, initiées par des opérateurs industriels et des investisseurs privés.

La Commission a auditionné plusieurs de ces porteurs de projets et il ressort de ces auditions que la Région doit prendre part à l'approche photovoltaïque, pour éviter des écueils rencontrés dans la filière éolienne liés à l'acceptabilité sociale et l'intégration paysagère.

À ce titre, la Région peut réellement canaliser les projets identifiés. Elle peut ainsi orienter préférentiellement les projets des particuliers sur de l'intégration au bâti pour réduire l'empreinte paysagère.

Elle peut en outre envisager la création de Zones de Développement du Solaire pour y localiser les projets de dimension industrielle. Ce type de zones a en effet été créé par un dispositif de la loi POPE dans le cadre des projets éoliens. Il nous resterait à le transformer dans le cadre de l'énergie solaire afin d'assurer une cohérence territoriale. Il est à noter que certains porteurs de projets intègrent une dimension artistique innovante aux projets de fermes solaires.

Une œuvre de « land art » de ce type peut également être un catalyseur pour orienter le positionnement régional des projets solaires de grande dimension. La région va en effet avoir besoin dans les années à venir de communiquer régulièrement avec de nouveaux projets innovants dans le domaine du solaire pour conserver et améliorer son avance.

En résumé, concernant la production d'énergies renouvelables, six axes sont à privilégier :

1. **la généralisation du solaire photovoltaïque sur tous les bâtiments neufs**, anticipant ainsi la future réglementation 2020 sur les « bâtiments à énergie positive » ;
2. **le développement maîtrisé des centrales solaires photovoltaïques sur des zones non concurrentielles** avec la production agricole (friches péri-urbaines, bord de voiries) ;
3. **l'installation systématique de capteurs solaires thermiques** pour l'eau chaude sanitaire ;
4. **la poursuite coordonnée et concertée de l'installation de parcs éoliens** de puissance tant terrestre ou off-shore en privilégiant les formes participatives et citoyennes de leur mise en œuvre ;
5. **le développement de la valorisation énergétique de la biomasse** (chaleur, cogénération), en privilégiant l'utilisation des sous-produits forestiers, agricoles et issus de l'agro-alimentaire ;
6. **l'exploitation de la géothermie et des aquifères** sur réseaux de chaleur.

L'exemplarité énergétique de la région (« une région à énergie positive ») passe donc par une réorientation efficace de ses choix, mais aussi par une politique d'information, de sensibilisation et de responsabilisation citoyenne.

La Région demandera à tous les lycées et CFA qu'elle gère de produire une étude de faisabilité « photovoltaïque » permettant une décision avant la fin de l'année 2009 pour bénéficier des tarifs les plus avantageux de vente de cette énergie. Le revenu de ces projets serait acquis aux établissements.

LES ECO-TECHNOLOGIES (CHIMIE VERTE): DES PROJETS AUX DIMENSIONS STRUCTURANTES

L'industrie chimique est réellement l'industrie des industries, située à l'interface stratégique de la production de matières premières et de biens d'équipement et de consommation. En amont, elle est liée à toutes les industries de fourniture de matières premières, (produits pétroliers, gaz naturel, électricité), mais aussi aux autres industries et activités de services. En aval, elle fournit tous les domaines industriels et le consommateur final à travers l'alimentation, la santé, l'hygiène, l'habitat, les transports, les biens de consommation. Cette omniprésence justifie la place qu'occupe la chimie au sein des économies modernes.

La région compte 145 entreprises de la chimie qui emploient plus de 4 200 personnes. Seule une dizaine d'établissements compte plus de 100 salariés et représente les deux tiers de l'effectif régional. En région, de nombreux projets innovants existent également dans les PMI. Celles-ci n'y sont pas bloquées par les outils capitalistiques fondés sur la pétrochimie, réactives, elles ont même anticipé le tournant des nouvelles réglementations et sont restées à l'écoute des besoins de leurs clients. Ainsi, dans un contexte de fortes contraintes environnementales, la chimie, pour continuer de répondre aux besoins croissants de la société, doit développer des produits et des procédés alternatifs plus respectueux de l'homme et de son environnement. C'est sur cette chimie nouvelle, au service du développement durable, qui s'oriente vers l'utilisation de ressources renouvelables et vers les éco-technologies que la région peut s'appuyer pour un développement économique innovant, conforté par des atouts régionaux de qualité.

La région possède en effet des compétences très reconnues dans le domaine de la chimie au service de l'environnement et des éco-technologies : l'école Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, cinq instituts de recherche. Ces laboratoires se regroupent actuellement au sein d'un même Pôle Chimie Balard orienté stratégiquement selon l'axe de la « chimie respectueuse de l'environnement et de la santé ».

La Commission recommande le bouclage avant la fin 2009 du financement du pôle chimie qui devrait être achevée en 2012-2013.

Des projets régionaux à soutenir. Les PMI régionales sont réellement à un tournant crucial de leur développement, sous la pression des évolutions réglementaires européennes et des contraintes globales environnementales. Et une demande réelle forte est déjà identifiée dans beaucoup de ces PMI.

Pour une « Eco-filière de Chimie Verte ». Il ressort que de façon indissociable des énergies renouvelables, la chimie « verte » confirme être un des enjeux cruciaux du développement économique de demain qui sera fondé sur les éco-technologies, sur l'économie verte, en réponse également aux préoccupations des consommateurs. **À ce titre, la Région doit prendre une part active et soutenir la création d'une filière articulée autour de PMI régionales.**

Ce type d'éco-filière est un excellent modèle de communication à l'échelle nationale et internationale.

Elle ne peut que renforcer l'attractivité du territoire pour de nouvelles activités ou pour susciter la création de nouvelles PME. Elle permet en effet d'identifier des besoins d'acteurs complémentaires et de créer un marché. Une éco-filière de chimie verte peut ainsi se révéler un excellent ferment de développement d'activité en sortie de crise.

Si la production d'énergies renouvelables est réalisée par des particuliers et de grands opérateurs industriels, l'innovation dans les éco-technologies et la chimie « verte » est supportée par les PME-PMI qui correspondent au tissu industriel régional.

Dans le cas des énergies renouvelables, la Région doit orienter préférentiellement les projets des particuliers sur l'intégration au bâti pour réduire l'empreinte paysagère. Elle peut aussi envisager la création de Zones de Développement du Solaire pour y localiser les projets de dimension industrielle et ainsi assurer une cohérence territoriale en communiquant sur l'excellence régionale.

La construction par exemple d'une filière de valorisation de déchets de biomasse régionale (bois, vitivinicole) pour l'élaboration de matériaux permettra de fixer de l'activité dans des zones où le solde migratoire est négatif comme dans les hauts cantons producteurs de bois, ou de venir en appui aux distilleries vinicoles, en pleine mutation.

Les éco-technologies et la chimie « verte » sont de façon générale des thématiques en développement dans les PMI, qui constituent le fond du tissu industriel régional. Cette filière peut être un moyen stratégique pour la Région afin de maintenir l'activité des PMI face aux enjeux du développement durable et pour développer l'attractivité de son territoire. Elle permet en effet d'identifier des besoins d'acteurs complémentaires, de créer et/ou de renforcer des marchés. De façon plus générale, la Région doit :

- Anticiper le durcissement des contraintes réglementaires et favoriser le développement des éco-technologies appliquées aux énergies renouvelables et à la chimie « verte » pour soutenir un développement économique en accord avec le tissu régional des entreprises industrielles.
- S'appuyer sur les projets en émergence et les acteurs en place pour stratégiquement mettre en valeur des ferments durables de développement d'activités en sortie de crise.
- Communiquer à l'échelle nationale sur ces actions à travers les acteurs existants.

Les objectifs de la région sont réellement de **conforter une position dominante de région écologique et de renforcer l'attractivité de son territoire par une offre en synergie avec son essor démographique et l'implantation de nouvelles éco-industries.**

Au sein de Campus, l'« éco-filière de chimie verte » pourrait constituer la base d'une « **Green Valley** » à l'échelle de la région.

22 Propositions pour après

Chacune sera détaillée en actions de base et mises en œuvre dès le prochain trimestre en étroite collaboration avec la **Direction Générale des Services de la Région**.

Certaines de ces propositions reflètent des **actions urgentes** à prendre dans les domaines : économique, social et d'aménagement du territoire.

D'autres renforcent des **orientations plus fondamentales** pour la région et précisent son devenir d'**éco-territoire** porteur de nouveaux atouts pour sa population dans son modèle économique, son potentiel de formation et d'innovation, ses capacités énergétiques et dans sa prise en compte de ses qualités multiples sur le plan touristique et urbain.

Une période de mise en œuvre a été indiquée pour chacune des propositions fondamentales. Elle prend en compte les exigences de concertation budgétaire et de mise en place des structures d'ingénierie et de pilotage.

Relevons l'enjeu de les « vivre ensemble ».

Notre région qui s'est construite sur une logique inter-citadine est à l'aube d'un espace métropolitain ; il faut l'ancrer dans une réalité qui passe de la concurrence à la coopération pour un rayonnement interrégional et international.

*Comprendre le réel, aller vers l'idéal
Jean Jaurès*

Une série de propositions pour la relance économique et l'ambition régionale de nos entreprises

ACTIONS	Budget	Début	Durée de Mise en Œuvre
Un Plan de Soutien à l'activité et au financement des entreprises . Des mesures pour la fluidité de l'activité, les avances remboursables, le crédit-entreprises, les délais de paiements, les fonds propres, l'innovation (fondation unique), le guichet TPE-PME, les interlocuteurs Grands Comptes...	15M€ /an	Juin 2009	6 mois
Une concertation des entreprises et des Institutions sur les Stratégies Régionales et le renforcement des filières pour une Ambition Régionale.	1M€	Juin 2009	4 mois
Des filiales de LRA pour porter l'immobilier d'entreprises dans les PRAE permettant d'engager aussitôt 40M€ de travaux de construction.	13M€ (en capital)	Octobre 2009	3 mois
Un(e) « M. Tourisme » pour une offre régionale de qualité et innovante, une mise en œuvre d'une politique de filières (littoral, montagne, arrière pays, fluvial, haut de gamme...), un programme de formation, une discussion permanente avec les grands du tourisme, un positionnement méditerranéen fort.	2M€/an	Sept 2009	3 mois
Un Projet spécifique à l'artisanat pour des éco-cités » par les « éco-artisans » dans quinze villes de la région.	2M€/an	Sept 2009	6 mois
Sud de France Business School : pôle de Management International, incluant de nouvelles filières (internet par ex...).	3M€	Sept 2009	6 mois

Des propositions pour l'égalité sociale des plus jeunes aux plus âgés

ACTIONS	Budget	Début	Durée de Mise en Œuvre
La mobilisation de tous les acteurs autour du thème du Logement, notamment du logement social, et le renforcement de la politique foncière de l'EPF pour assurer le rattrapage du retard actuel sur 2010-2020.	10M€ en dotation et avances	Sept 2009	2 ans
Un Bouclier social pour les jeunes : permis de conduire pour les apprentis, politique de la 2 ^{ème} chance, chèque apprentissage, intérim pour les moins de 26 ans, projet d'éducation populaire, culturelle et professionnel et une grande structure d'accueil internationale.	6M€/an hors infra	Sept 2009	6 mois
Un Bouclier « bien-être » pour les seniors et les personnes âgées par Prévention et Dépistage afin d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé. Insertion des seniors dans l'emploi et pilotage d'un plan régional de formation de personnels qualifiés pour les dépendances et EHPAD.	3M€/an hors infra EHPAD et recherche	Juillet 2009	3 mois
Un « Pass Région » pour mettre en réseau nos musées régionaux (Musée Fabre, Route des peintres – Route romaine - Musée de la Médecine – Musée de la Mer...) et nos festivals.	2M€/an	Sept 2009	6 mois
Un engagement en faveur en faveur du sport amateur et de haut niveau pour faire de la région une terre d'excellence . Ouverture aux pratiques émergentes et programmes de manifestations sportives à échelle européenne ou mondiale prenant appui sur eau, vent, glisse comme la Trans MED et les championnats de sports de glisse liés au vent (Kite-Surf).	1M€/an	Octobre 2009	3 mois

Des propositions d'aménagement durable et soutenable

ACTIONS	Budget	Début	Durée de Mise en Œuvre
Une Grande Gare à Montpellier. Un projet à relancer et à dynamiser en priorité.	25 M€ 2010/2012	Octobre 2009	6 mois
Un Projet de construction de Gares à Lunel et à Sète pour une politique d'urbanisme et de désenclavement.	20M€ 2010/2012	Juillet 2009	6 mois
Une Logistique Régionale et Globale adaptée à la diversité et aux besoins de nos entreprises et de nos filières.	2M€/an	Sept 2009	6 mois
Un Plan d'Urbanisation du Grand Sète sur tous les aspects : culture (palais des congrès), commerce, tourisme, pêche, navigation plaisance...	2M€/an	Sept 2009	6 mois
Une Opération Pilote « Photovoltaïque » sur les bâtiments publics (90 lycées et CFA) contribuant au financement de la maintenance des locaux.	2M€	Octobre 2009	3 mois
Une Etude sur la faisabilité de construction sur le trait de côte en cohérence avec les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).	1M€	Sept 2009	6 mois
Un Projet d'Implantation d'une Compagnie Aérienne embarquée basée à Montpellier Méditerranée.	3M€ en capital	Sept 2009	6 mois
Un espace en devenir : la façade rhodanienne véritable interface interrégionale : reconversion du pôle économique de Laudun l'Ardoise, place du complexe de Marcoule dans le système régional de R&D, système de coopération des petites villes, TER rive droite et Bagnols-sur-Cèze conforté comme centre nerveux de cette interface.	1M€/an Hors infra	Sept 2009	6 mois

Des moyens pour réussir de grands projets

ACTIONS	Budget	Début	Durée de Mise en Œuvre
Une Agence Technique Régionale de Développement pour l'appui à l'Ingénierie des Projets structurants et au PPP (crédits d'études).	4M€/an	Juillet 2009	6 mois
Une Mission d'Ingénierie de Projet pour le Plan Campus pour assurer le pilotage de l'ingénierie.	1M€/an	Sept 2009	3 mois

Des porteurs de projets que la Commission souhaite soutenir

ACTIONS	Budget D'étude	Début	Durée de Mise en Œuvre
Une proposition de « soutien d'étude » aux porteurs de projets nominés qui permettra d'affiner des avant-projets simplifiés : Récifs artificiels en mer, Cafés dynamiques, Centre de traitement des déchets (écopole), Musée de l'enfant, Extension de l'Esma, Ile des loisirs, Centre International des Jeunes, Centre de Bien-être (sur les salins), Usine de fabrication photovoltaïque.	0,5M€	Juillet 2009	3 mois

REMERCIEMENTS - SYNTHÈSE DES AUDITIONS

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
17 février 2009	G. ROUSSELET	CFDT	Renforcer la coopération entre l'État, les Collectivités Locales et les partenaires sociaux afin d'assurer le meilleur suivi de la crise en région Trouver des réserves foncières permettant l'implantation de logements mais aussi d'entreprises
17 février 2009	A. CWICK	FO	Repenser le littoral de la région Travailler une nouvelle offre des services aux personnes âgées (formation du personnel, transports, télécommunications...)
17 février 2009	JL. BERTRET	PORT DE SETE SUD DE France	Développer le Port et les liaisons maritimes Trouver du foncier d'entreprise Unité de direction dans la conduite de projets (Port, Campus...)
18 février 2009	M. LESSAULT V. DESAVIS	ECOLE GASTRONOMICOM	Projet de Licence Professionnelle « métiers de la gastronomie » Projet d'une Ecole des Vins « Sud de France »
18 février 2009	ML. CLOP	Q. C. C.	Proposition de création d'un observatoire du risque systémique en entreprise, pouvant organiser régulièrement des états généraux du risque Travailler une nouvelle offre des services aux personnes âgées (formation du personnel, transports, télécommunications...)
18 février 2009	E. BERARD	SERM / LRA	Réfléchir à la mise en relation des lycées et des entreprises Anticiper les besoins économiques de demain Développer les formations universitaires courtes pour certains secteurs comme le tourisme, l'artisanat, les services à la personne Former les gens à la « gestion minimale » des entreprises BIEN accueillir les entreprises Recycler les friches industrielles Repenser le littoral de la région
19 février 2009	G. BARBOTTEAU	CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE	Mieux informer sur les enjeux de l'économie sociale en région Repenser le tourisme social, notamment sur le littoral
19 février 2009	JL. BOUSCAREN	CGPME – LR	Préserver et développer le tissu des PME et TPE En période de sous activité, favoriser le droit à la formation des salariés
19 février 2009	P. SAUREL	MAIRE-ADJOINT MONTPELLIER	Réfléchir et agir autour du pôle urbain de la région Réagir face au manque d'infrastructures de transports en région Repenser le lien entre ces zones urbaines et les zones littorales
20 février 2009	JC. BRUNIER	TRANSPORTS AUTO BRUNIER	Développer le transport combiné Projet d'une plate-forme multimodale sur Laudun l'Ardoise
20 février 2009	J. TEBAR	CAPEB Hérault	Craintes concernant les demandes des particuliers (durcissement des conditions des prêts des banques) Craintes par rapport au nouveau statut d'auto-entrepreneur Favoriser le recours aux artisans locaux pour les commandes publiques
20 février 2009	L. POUGET	ACM	Prix du foncier en région trop élevé Inquiétudes concernant les projets pour les années 2010-2011
24 février 2009	A. ALPHON-LAYRE	CGT	Renforcer les droits des salariés Renforcer le contrôle des subventions aux entreprises Instaurer une véritable carte orange pour les transports régionaux

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
24 février 2009	B. NOUVEL	FIC SA	Question de la formation des salariés Créer un fond régional d'assurance crédit Réfléchir à la création d'un club ou réseau d'entreprises au niveau régional Repenser l'offre hôtelière, notamment pour organiser de grands congrès
25 février 2009	A. DELJARRY	SAS – JNDA	Prix du foncier en région trop élevé Repenser l'aménagement des surfaces commerciales Plusieurs projets sur la région, dont Lodève, Marseillan, Villeveyrac Projet de parc d'attraction au Nord-Ouest de Montpellier Proposition d'une véritable route des vins en région
25 février 2009	JM. SEVESTRE	SAURAMPS SA	Réorganiser l'offre culturelle en région, notamment pour le livre Favoriser le recours aux libraires pour fournir les Collectivités Aider la profession face à l'enjeu du numérique
25 février 2009	P. GADELLE	PRAGMA	Prix du foncier en région trop élevé Repenser l'aménagement urbain et les projets immobiliers face aux nouvelles contraintes énergétiques et de transports Penser mondial pour l'accueil des entreprises, donc repenser nos infrastructures de transports
26 février 2009	F. MOLINA	CNRS – BIORAD	Penser mondial au niveau de l'économie de la matière grise Nécessité de se spécialiser à l'export sur l'excellence scientifique Améliorer les relations entre recherche et entreprises
26 février 2009	JF. FLOCH	BIOREALITES	Projet de valorisation économique de la recherche académique
26 février 2009	S. CHEMOUNY	INTRASENSE	Augmenter les plafonds des fonds régionaux de garantie Fluidifier les partenariats entre les entreprises et la recherche Repenser l'offre de liaisons aériennes des aéroports régionaux
27 février 2009	C. NEUSCHWANDER	EDR CONSEIL	Repenser le littoral et son économie (tourisme, aquaculture, énergie) Développer les infrastructures de transports, insuffisantes en région Développer les passerelles entre entreprises et universités
27 février 2009	F. CLOCHARD	MECANIQUE VIVANTE	Développement d'un nouvel instrument de musique, fabriqué avec des sirènes d'alarme Projet de spectacles d'envergure, notamment au bord de la mer
4 mars 2009	L. DUFOIX	MAISON DE L'ARCHITECTURE	Aider, notamment les petites et moyennes Collectivités à lancer des études et des projets d'aménagement Favoriser la médiation afin d'éviter les recours administratifs pour des projets d'aménagement
4 mars 2009	H. TONNAIRE	CAISSE DES DEPOTS	Prix du foncier en région Favoriser l'investissement public Unité de direction dans la conduite de projets (Campus, Ports...)
5 mars 2009	F. FONTES	CABINET FONTES HUGAR	Sortir d'une vision conservatrice de l'environnement et de l'urbanisme Absence d'un tourisme de qualité Projet de centre de santé (psoriasis) et de remise en forme à Aigues-Mortes Projet de réaménagement nautique entre Pérols et Carnon Projets de « villes neuves » autour de Montpellier Réflexion sur l'habitat flottant et sur les étangs régionaux

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
5 mars 2009	JC. ARGUILLIERE	France TELECOM	Développer des partenariats afin de favoriser et de rationaliser l'accès au haut débit sur tout le territoire régional Suivi, via internet, du maintien à domicile Projet d'un plan régional « Point Visio Public » pour les zones rurales
5 mars 2009	PE. GAILLARD	ICA – ITEC	Spécialiser les projets de recherches (réussir le pôle eau) Spécialiser les entreprises pour se positionner sur des marchés de niche à l'export
5 mars 2009	A. GRILL	Consultant	Projets de fermes photovoltaïques dans l'Hérault et le Gard Réduire les délais des réponses des administrations
5 mars 2009	M. MATHIEU	TRIMATEC	Projet des « productions végétales marines » autour des micro algues (projet alguasud) Regrouper des équipes scientifiques
6 mars 2009	C. MORIN (INFOTOUR) E. PAUCHANT (META)		Développer en volume et en qualité le tourisme méditerranéen Accueil en région du siège de META
6 mars 2009	M. MALAGOLA	GDF – SUEZ	Développer les éco-quartiers Ne pas négliger les grands travaux, notamment sur les hôpitaux Améliorer la qualité environnementale des ports de plaisance de la région Repenser les réseaux d'éclairage public (sécurité, consommation, trottoirs) Regrouper les équipes scientifiques (biocarburants)
6 mars 2009	J. BERNAT	LANGUEDOC-MUTUALITE	Prix du foncier en région trop élevé Nombreux investissements en cours Problèmes de la formation (aides à domicile) Problèmes de fidélisation des personnels qualifiés
6 mars 2009	P. VISSAC	INRA	Atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement, en appuyant la recherche dans les phytosanitaires (créer de nouveaux produits viticoles sur le marché) Revoir le modèle économique de la viticulture Rapprocher les unités de recherche avec le tissu économique régional (accords de filière) Familiariser les chercheurs à la création d'entreprise
6 mars 2009	J. FRANCIS	COMECA	Réduire les délais administratifs de réponse pour les entrepreneurs Créer un lien intergénérationnel entre les dirigeants d'entreprises (tutorat) Adapter l'aide à l'export (produit ou internationalisation)
11 mars 2009	A. GARZINO P. CHATEL DELTRAN F. RADIER-PONTAL	UNAPL	Engager une réflexion avec la Région sur la place des professions libérales en région Créer des assises régionales des professions libérales Initier une enquête régionale auprès des maires sur les besoins en professions libérales
11 mars 2009	A. JULIAN	TECHNILUM	Penser l'implantation des zones d'activités économiques dans une véritable politique d'urbanisme Travailler la maîtrise d'œuvre des programmes d'urbanisation Revoir la politique d'orientation des lycéens

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
11 mars 2009	P. MESTRE	ORCHESTRA	Réfléchir au problème des assurances-crédits Revoir l'offre touristique régionale Développer les infrastructures et les sites logistiques Développer de nouvelles formations adaptées aux besoins des professionnels Créer une école des métiers d'Internet
13 mars 2009	M. PONSEILLE	OC SANTE	Développer les pôles d'excellence médicale Lancer le débat de la coopération entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée
13 mars 2009	F. MARTY	MAIEUTICA	Développer les échanges économiques et culturels entre la Région et le Maroc
13 mars 2009	P. BRU C. PETIT	SNCF RFF	Lancer la LGV Montpellier-Perpignan Travailler les liaisons péri-urbaines entre Sète et Nîmes Rénover les gares de Montpellier, Lunel, Sète, Baillargues Développer le centre de maintenance de Nîmes
13 mars 2009	C. PUJOL	UMIH	Lancer un plan d'urgence pour la petite hôtellerie Lancer un plan de mise à niveau qualitative Simplifier le millefeuille de la promotion touristique Réfléchir au logement des personnels saisonniers Adapter la formation aux nouvelles restaurations
16 mars 2009	M. MERDJI	Sup de Co Montpellier	Travailler à la consolidation de la filière bio Réfléchir à une chaîne de boutiques paysannes ou sous label « Sud de France » Favoriser la présence des professionnels touristiques régionaux sur Internet Optimiser les richesses maritimes régionales (élevage)
16 mars 2009	L. DE CHARENTENAY	GEMH	Optimiser les potentialités touristiques du patrimoine régional Développer l'économie du patrimoine (mécénat...)
16 mars 2009	S. TRICHARD	ASTELEM EXPORTATEURS - LR	Travailler l'accueil des entreprises Etablir un véritable plan régional logistique Centrer les aides et les axes de développement économique sur les secteurs prometteurs Réguler la question du coût du foncier en région
16 mars 2009	P. CECCOTTI	FFB HERAULT	Informers les milieux économiques sur les programmes d'investissements publics Réfléchir au problème des assurances-crédits Privilégier le Mieux disant au lieu du moins disant
16 mars 2009	J. DURAND M. VIE	ESMA	Projet d'extension de l'École sur le site de l'aéroport
17 mars 2009	D. BARRAL B. BOUILLUT	ARIA	Créer des incitations pour investir dans le Bio (production et transformation des produits) Continuer le contrat de filière entre l'Aria et la Région Créer des supermarchés « Sud de France » Créer un salon régional de l'agroalimentaire Créer une recette typique de Montpellier
17 mars 2009	J. BERTHE	POLE EUROBIOMED	Mesurer en région l'importance économique de la filière santé Consolider le projet Campus Renforcer et structurer les banques biologiques Aider la filière économique autour du diagnostic
19 mars 2009	B. ALLEHAUT	OPTISOLAR	Maîtriser les projets d'implantation de cellules photovoltaïques
19 mars 2009	F. MAERTEN	IGEOSS	Créer une filière économique centrée sur les géosciences (pétrole...) Développer une maison de la télédétection Favoriser la visibilité internationale de cette filière Créer un cluster « Géosciences »

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
20 mars 2009	B. COTTAVE	EDF INVEST LR	Réfléchir au projet d'EPR sur le site de Marcoule Aider à l'implantation de l'IRSN sur Nîmes Favoriser l'autoconsommation en matière d'énergies renouvelables, ainsi qu'un véritable schéma régional de développement de ces énergies
20 mars 2009	N. DEMATTE	VISTA PRINT	Clarifier les règles des marchés publics Intégrer une dimension environnementale dans les marchés publics
20 mars 2009	C. ALLET	BRL	Poursuivre le projet Aqua Domitia Lancer un plan de rénovation du littoral régional Revoir l'offre touristique en région
20 mars 2009	S. GOTTLIB-ZEH	TECHSIA	Favoriser l'ouverture de la région à l'international Développer le tourisme d'affaires Attirer davantage de grandes entreprises Rapprocher les entreprises et l'université Créer un cluster « Géosciences »
23 mars 2009	C. CARNIEL	NETIA TRANSFERT LR	Faciliter le passage des TPE en PME (fonds d'aides) Développer la Soridec Créer une agence régionale pour l'innovation
23 mars 2009	JP. PARISI	VARRAY PARISI	Favoriser la valorisation économique de la recherche régionale Créer une grande école de management en région
23 mars 2009	J. LASISZ M. LABROUSSE	ANCIENS HEC - ESSEC	S'appuyer sur un réseau de plus de 500 alumni en région Multiplier les rencontres entre les dirigeants économiques régionaux S'appuyer sur le réseau international des alumni
23 mars 2009	M. HERMANN	MEDIPOLE SUD SANTE	Lancer le débat de la coopération entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée
23 mars 2009	B. CALMETTE	COOPERATION VITICOLE	Organiser l'offre de vin en vrac Regrouper les caves coopératives Adapter la formation des vignerons aux enjeux économiques et commerciaux de la filière Développer la filière des alcools de bouche Développer les recherches sur les acides tartriques
25 mars 2009	M. COUZIGOU	CULTURESPACES	Projet de Musée de l'Enfant dans la grande Agglo Projet de Camp de César
25 mars 2009	L. BECSEI	CNAM	Projet d'une filière de formation « analyse diagnostic » Projet d'une école d'ingénieurs sur Marcoule, en partenariat avec EDF Développer les formations de management intermédiaire dans le secteur sanitaire et social
26 mars 2009	F. MAUBERT LE DREN	AFPA	Former plutôt que licencier Sécuriser les parcours professionnels
26 mars 2009	J. VIDAL	URO HABITAT	Etendre le dispositif Domomètre à tous les programmes de logements Améliorer la cohésion entre les différentes Collectivités en charge de la politique du logement Agir sur la maîtrise des sols (préemption...)
26 mars 2009	O. FERRANDIS	DEXIA	Développer les sources de financements des investissements publics par les PPP Eléments de conjoncture régionale
27 mars 2009	R. IOVINO	MEDEF HERAULT	Aider à la transversalité au sein des milieux économiques Créer une grande école de management en région Développer des « small business act » régionaux Privilégier le Mieux disant au lieu du moins disant Intégrer les entreprises au projet Campus

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
27 mars 2009	R. ALRIC D. JANAUD	HABITAT AUDOIS	Aider les études préalables pour les opérations immobilières en milieu rural Utiliser l'accès à la propriété pour financer de nouveaux programmes de logements sociaux
27 mars 2009	JP. FABRE	CCI MONTPELLIER	Créer une grande école de management en région Aider au développement de l'aéroport de Montpellier
30 mars 2009	E. DEMON C. REBOUL	AEROPORT DE MONTPELLIER	Développer le parc d'activité près de l'aéroport Augmenter la capacité hôtelière près de l'aéroport Aider à l'installation d'une compagnie aérienne sur l'aéroport Développer des espaces commerciaux « Sud de France »
30 mars 2009	K. CANER	MONTPELLIER AGGLOMERATION	Affirmer le positionnement Green Tech de la région Soutenir les entreprises à l'international Créer un comité régional de lecture « Innovation » Développer un cluster en Biosanté Créer des chaires d'excellence Développer des « small business act » régionaux
31 mars 2009	G. MUTELET	POLE EMPLOI	Intégrer la problématique des habiletés dans la formation et le parcours des candidats à l'emploi, notamment pour les publics les plus jeunes
31 mars 2009	G. DESQUILBET	RTE	Poursuivre le projet de THT Consolider le réseau régional d'alimentation en électricité, notamment dans les grandes villes Créer un site de raccordement en Haut-Languedoc
31 mars 2009	J. BENABDILLAH	SD TECH	Aider le développement immobilier des entreprises innovantes Développer des offres de formations à partir de process initiés en région (micronisation...)
2 avril 2009	G. BASTIDE	BASTIDE CONFORT MEDICAL	Aider au montage de projets (ensemblers...) Développer les pistes dans l'économie de la santé Aider à l'internationalisation
2 avril 2009	S. MARCEL	NEOTIC CREALIA	Retenir et attirer les compétences (marketing...) en région Coordonner les dispositifs d'aides aux entreprises innovantes et faire de Créalia un guichet unique Réduire les délais des démarches administratives, en créant un comité ad hoc (étude technique unique) Renforcer le dispositif Créalia-Soridec avec le levier Jérémie Développer des hôtels d'entreprises en région
2 avril 2009	D. TERRAILLON	COFELY	Utiliser les PPP pour soutenir des petits et moyens équipements en région (théâtre de l'archipel) Développer « l'approche par usages » (projet Campus) Développer les « Eco-quartiers » Développer une filière bois / énergie en région Poursuivre le programme de recherche Derbi
3 avril 2009	M. CAPRERA	PROJET NEMOLAC	Créer un nouveau quartier à l'est de Nîmes (parc de loisirs, point d'eau, bassin d'eaux vives, espaces culturels et commerciaux, logements...) Financer une étude de faisabilité
3 avril 2009	M. FOUGEREY F. CROS	URCOF – LR	Développer la filière bois en région (énergies, construction...) Créer ou attirer une entreprise industrielle (habitat) en région Développer le Port de Sète (containers) Développer les chaufferies bois dans les Collectivités Dupliquer le modèle de « l'Ecosite Forest » du Haut Languedoc Poursuivre le programme de recherches Xilochimie
3 avril 2009	M. COURBIN	SANOFI AVENTIS	S'appuyer sur l'externalisation de la R et D pour développer la valorisation dans le cadre du « projet Campus »

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
3 avril 2009	V. PUGIBET	DOMAINE LA COLOMBETTE	Relancer la viticulture régionale par le management de l'alcool Promouvoir le vin à faible taux d'alcool auprès des prescripteurs (restaurants, journaux...) Relever les grands défis techniques de la viticulture (taille mécanique...) Installer en région un groupe de taille mondiale (Mondavi) Adapter la formation des vignerons aux enjeux économiques et commerciaux de la filière Optimiser les fonds européens voués à la viticulture
6 avril 2009	JM. SPANGHERO	SPANGHERO SA	Continuer le contrat de filière entre l'Aria et la Région Développer les contrats de filière en région Penser un dispositif régional d'aide à l'assurance crédit des entreprises
6 avril 2009	E. CANDELIER	SFAC – HERMES	Penser un dispositif régional d'aide à l'assurance crédit des entreprises
7 avril 2009	JM. CARCELES	CAISSE D'EPARGNE	Accentuer l'irrigation économique de la région à partir de l'urbanisation Montpellier-Nîmes Travailler la communication avec les autres acteurs publics et privés de la région (aspect psychologique) Résoudre les difficultés sur les zones d'aménagement entre promoteurs privés et publics
7 avril 2009	M. ANDREANI S. GRANATA	AD International	Familiariser les entreprises de la région à l'exportation, mais aussi au marché national Encourager les PME-TPE à se regrouper pour l'export, mais aussi pour réduire leurs charges de fonctionnement Développer les coopérations entre entreprises régionales concurrentes
7 avril 2009	C. VIALADE	DOMAINES AURIOL	Clarifier notre positionnement viticole à l'international, mais aussi au niveau national Développer de véritables « routes des vins » Créer des évènementiels en région d'envergure internationale
7 avril 2009	M. SOURD	CENTURIA VILLERS	Projet de centre de traitement des déchets pour l'Ouest du département de l'Hérault
8 avril 2009	JP. MARTIN	BEC SA	Lancer un maximum de chantiers dans les prochaines semaines (1000 en région) Réduire les étapes et les interfaces concernant ces projets, en mettant en place une commission intercollectivités pour suivre ces dossiers Privilégier les mieux disants aux moins disants pour les appels d'offre en travaux publics. Dans ces cas, choisir rapidement après la clôture de l'appel d'offre Etablir un plan régional de production et de réutilisation des matériaux de construction
8 avril 2009	B. RELIGIEUX	SORIDEC	Projet d'une plateforme d'investissement régionale
9 avril 2009	JP. MONTANARI	MONTPELLIER DANSE	Régionaliser le festival Montpellier Danse Créer des studios sur l'ensemble de la région Renforcer l'image « Capitale européenne de la danse » de Montpellier
9 avril 2009	G. LANNELONGUE	ESICAD	Créer des espaces de rencontres de chefs d'entreprises entre filières et domaines d'actions
9 avril 2009	R. DACHS	ELMED	Accentuer la réflexion sur les supply chain Appliquer cette démarche au Port de Sète

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
10 avril 2009	M. BESSIERE M. GAXIEU	SWELIA	Organiser des colloques de sensibilisation des élus locaux sur la nécessité de renouvellement des réseaux Accélérer les travaux par un financement des expertises Faire connaître les possibilités nouvelles de financement Créer un cluster eau
10 avril 2009	M. ROYCOURT	INVEST LR	Avancer sur les parcs d'activités Diminuer les démarches administratives pour l'installation d'entreprise en région Améliorer l'attractivité du territoire Travailler à l'accueil des travailleurs extérieurs à la région
10 avril 2009	M. ANDRE-BENOIT	HURRICANE	Projet de bassin de kitesurf sur Baillargues Projet d'installation du siège d'Hurricane sur Baillargues Améliorer l'organisation régionale des sports en essor (kitesurf)
14 avril 2009	M. TRAVIER	MUSEE DES VALLEES CEVENOLES	Créer un musée des Cévennes sur le site de Maison Rouge à Saint-Jean du Gard
14 avril 2009	M. DUFOUR	MAIRIE DE MONTPELLIER	Travailler et lancer la candidature Sud de France pour l'organisation des jeux olympiques de 2024 , appuyée sur l'ensemble des territoires de la région
14 avril 2009	P. BERTA	UNIVERSITE DE NIMES	Projet de création d'un Institut de Bactériologie sur Nîmes Projet de création d'une Ecole du Design sur Nîmes Projet de réhabilitation citoyenne de Valdegour
16 avril 2009	P. RINGOT JB. LAUZE	UNICEM	Prendre en compte la ressource en matériau et mise en œuvre d'extension de gisement Mettre en place une politique d'économie de la ressource Développer une filière autour des nouveaux matériaux de construction (retour de la pierre).
16 avril 2009	M. ARBOUY M. HERMES DE MAYBRIAC	LES CAFES DYNAMIQUES	Création d'un café dynamique expérimental en LR avant lancement de la franchise en France (communes identifiées) Création de filiales « formation » « édition »... Appui de la demande de financement auprès d'OSEO
16 avril 2009	P. BRUNEL	MEDEF LR	Simplification de l'information auprès des chefs d'entreprise (guichet unique ? numéro vert ?) Revoir les marchés publics afin de favoriser les acteurs locaux (plusieurs tranches ? mieux disant ?) Accélérer la mise en œuvre des PRAE
17 avril 2009	A. REINHALTER	INNOV'UP	Impliquer les chefs d'entreprises dans l'instruction des dossiers Créer un pôle régional d'accueil des entreprises Dupliquer le modèle Innov'Up : -Emergence -Incubation -Création d'entreprises -Accompagnement des entreprises dans une structure unique (ENA + CCI Nîmes)
17 avril 2009	S. GIRAUD	URBASOLAR	Réguler le marché du photovoltaïque (réglementation...) Créer une filière Problème des appels d'offres n'allant pas dans le sens de l'engagement régional Problème de gouvernance (DERBI) Projet de Création d'une unité de fabrication photovoltaïque
17 avril 2009	JM. BUESA	F.R.T.P.	990 projets de TP en LR Dynamisme de l'excellence en LR (Port de Sète, PRAE...)
17 avril 2009	JD. HENNION	SAS GIGALAN	Mise en œuvre d'un réseau TIC régional de fibres optiques pour les entreprises Installation d'un data center en LR

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
20 avril 2009	A. KHAN J. BAUTHEAC	GROUPAMA SUD	Problème de recrutement de commerciaux (min bac+2) en milieu rural Faire la promotion de l'assurance récoltes et de l'assurance crédit afin de sécuriser le projet d'entreprise
20 avril 2009	B. BOUTEVIN	CHEMSUD / BIORAF	Affirmer le positionnement fort du LR dans la chimie verte Présentation des projets Algasud / Greenresins / BioRaf / ChemSud Mettre en place une charte de fonctionnement pour la propriété intellectuelle des brevets en LR Création d'une fondation d'entreprises
20 avril 2009	Pr. J. BRINGER	FACULTE DE MEDECINE DE MONTPELLIER	Faire un saut qualitatif dans les formations médicales (pluridisciplinarité) : - imagerie, télétransmission, TIC - s'appuyer sur une coopération avec Sup Telecom - créer un centre de simulation chirurgicale en LR pour développer la formation initiale et la formation continue. Créer des instituts hospitalo-universitaires (afficher nos points forts).
20 avril 2009	S. ROSSIGNOL	MAIRIE DE LA GRANDE MOTTE	Requalification du littoral / Relance de la mission littoral Mise en place d'un schéma directeur de la ville, positionnement qualitatif Agrandir le port (800 anneaux supplémentaires) Renforcer l'offre hôtelière régionale Développer les transports collectifs sur le littoral Renforcer la qualité de l'accueil touristique (formation linguistique...)
20 avril 2009	G. RAVOT	PROTEUS	Permettre la rencontre et l'échange entre les entrepreneurs hors de la filière Créer des aides à la croissance et au développement des entreprises de la TPE à la PME
22 avril 2009	E. NEGRIER	CNRS	Développer les programmations « hors saison » des festivals S'appuyer sur les nouvelles esthétiques et la pluridisciplinarité Développer la contractualisation Créer un festival décentralisé en milieu rural au mois d'août
22 avril 2009	M. SECHAUD	COBATY	Projet COBATY autour de la citoyenneté et du tutorat Accueil des 4èmes rencontres euro méditerranéennes à Montpellier en 2012
22 avril 2009	JM. GERMA	COMPAGNIE DU VENT	Apporter un soutien politique à la filière éolienne Participer activement à la rédaction des schémas régionaux éoliens Défendre le droit d'initiative (nouveau règlement ZDE)
22 avril 2009	JC. MICHEL	UNION REGIONALE DES FEDERATIONS DES ŒUVRES LAIQUES	Régionaliser les « voies des migrants » Développer les échanges d'étudiants et des stagiaires dans l'espace méditerranéen (première phase Montpellier – Barcelone – Milan) Besoin budgétaire : 20.000 euros environ Cité Internationale pour les enfants
22 avril 2009	P. VIGNE	ANIMATION CULTURELLE	Créer un nouveau modèle économique pour les compagnies de spectacle vivant (en finir avec l'intermittence, développer les CDI) Créer une école de formation théâtrale autour de la méthode Suzuki – Besoin financier 400 000 euros en année 1

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées - Projets
23 avril 2009	Pr. J.L. LAMARQUE	ARCOPRED	Développer en région les actions de prévention (dépistage, information...) Réguler l'équilibre territorial et l'ouverture d'EHPAD sur la région (besoin de 8 000 places) Développer la formation pour les personnels des EHPAD et autres établissements (5 000 spécialistes à former) Aider la recherche et le développement dans le secteur du vieillissement
23 avril 2009	B. IBAL	CFTC	Développer le haut débit, les maisons de santé et les écoles de la deuxième chance Soutenir les énergies renouvelables, l'industrie agroalimentaire et vitivinicole Maintenir les services publics en milieu rural Développer les ports et les transports maritimes Jouer le jeu de l'Union de la Méditerranée
23 avril 2009	M. LIBOUREL M. GOMEZ	UNSA	Travailler à relancer la confiance à tous les niveaux de la société Renforcer la cohésion régionale et les solidarités entre les territoires de la région
23 avril 2009	A. GARCIA-DIAZ	CABINET GARCIA-DIAZ ARCHITECTURE URBANISME	Initier une politique ambitieuse de restructuration urbaine en inscrivant les différents sites universitaires montpellierains dans la ville et en consolidant les échanges interurbains Mettre en œuvre une gouvernance et une mission pour définir un cahier des charges et un partenariat public privé (P.P.P.)
23 avril 2009	P. MOURA	MINISTERE DES FINANCES MISSION PPP	Profiter de l'effet accélérateur des contrats de partenariat public privé (P.P.P.) S'appuyer sur l'analyse de la performance et la sécurité (notamment en matière de maintenance) offerts par les P.P.P.
27 avril 2009	ASSISES REGIONALES CFDT		Droit du Travail
30 avril 2009	M. DEHORS	ORDRE DES EXPERTS	Développement des échanges scolaires pour l'enseignement des langues Poids du foncier Création d'un réseau d'accueil d'entreprises Création d'une formation à l'économie d'entreprise
30 avril 2009	M. ROBERT	LIRMM	Création d'un espace collaboratif et visible Coordination des structures d'incubation Lobbying pour l'installation de structures R&D (par exemple orange) Installation de l'Institut des Telecoms Création d'un mini La Villette pour la promotion des sciences

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées – Projets
4 mai 2009	B. MOUCHON G. JOURDA A. DURAND A. RUDNIK-GILS G. FOSSAT B. CLAVEL P. GREFFIER P. ISSALY G. CAMPANA J. BASCOU M. BRUNEL R. ESCOURROU B. BALLESTER	AGGLOMERATION DE CARCASSONNE MAIRIE DE LIMOUX PAYS CARCASSONNAIS PAYS CARCASSONNAIS PAYS CARCASSONNAIS SIEUR D'ARQUES CDC CASTELNAUDARY CAPEB LR CHAMBRE DES METIERS VILLE DE NARBONNE AGGLOMERATION DE NARBONNE CCI CARCASSONNE CCI NARBONNE	Résorptions de zones blanches (TIC) Problèmes de formation dans le tourisme Problème spéculatif dans les énergies renouvelables Politique export dans le secteur viticole Remplacement du licenciement ou chômage partiel par une politique de formation Réorganisation des filières locales « Eco Artisans » Développement de la mutualisation notamment dans l'artisanat
4 mai 2009	G. D'ETTORE	VILLE D'AGDE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	Politique d'investissement de 23 M€ Requalification de l'île des loisirs et rénovation du Cap d'Agde Développement du réseau ferré et de la desserte d'Agde Béziers = aéroport touristique Rénovation de l'image du Cap d'Agde par une politique de communication Problème des carrières de Nizas (ressources en matériaux)
4 mai 2009	JG. AMAT	FEDERATION DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR	Blocage administratif et réglementaire Problème de gouvernance Développement de l'hôtellerie de plein air / aspect qualitatif Corrélation développement durée de la saison / baisse du travail précaire
5 mai 2009	M. JOURDAN M. PELISSIER M. DUVIVIER JP NAVARRO J. SALLES B. CHEMARIN	SAINT CHARLES INTERNATIONAL OFFICE 66 CG 66 CCI PERPIGNAN CHAMBRE DES METIERS UNIVERSITE DE PERPIGNAN	Développement des filières Fruits et Légumes Renforcement de la logistique Projet photovoltaïque (St Charles International / logement social / bâtiments publics...) Projet du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
5 mai 2009	D. GALY	CCI BEZIERS SAINT-PONS	Problème de l'assurance crédit Positionnement de l'aéroport de Béziers sur la dimension touristique Problème de submersion / projet Beach Med Besoin d'un deuxième pont sur l'Hérault pour régler le problème d'accès au littoral Absence d'établissements hôteliers de qualité Aire de Valroz Crainte sur la fermeture de formation à l'IUT Développement de la logistique (Profer)
5 mai 2009	M. BATAILLE	FONCALIEU	Adaptation de production viticole à la demande Développement des économies d'échelle / rentabilité des investissements de vinification, d'embouteillage... Cohérence dans les outils de commercialisation et de promotion

Date	Personnes auditionnées	Structures	Idées – Projets
7 mai 2009	BOUYGUES		PPP
11 mai 2009	JP. GRAND	VILLE DE CASTELNAU LE LEZ	Projets Urbains de la ville
11 mai 2009	JM. VIDAL	FEDERATION REGIONALE DU NAUTISME	Développement des ports de plaisance et des activités nautiques (investissement, retombées économiques) Axes de développement du Port de Sète pour en faire un pôle de plaisance actif Création d'une grande course professionnelle départ / arrivée de Sète (type Vendée Globe) Présentation du projet de l'Hermione (17)
12 mai 2009	JC DEPOISIER A. HILAIRE A. MIRMAN S. BLANC JP BRASON M. PAOLI JL MOULIN M. NIVOLIES Y. LIROUMET M. ENGELVIN JL MARTINAZZO R. ADGER JC ENGELVIN	FFB LR INTERMARCHE CHAMBRE D'AGRICULTURE LOZERE HABITATIONS VILLE DE MENDE VILLE DE MENDE VILLE DE MENDE VILLE DE MENDE SNECC ETPR CCI LOZÈRE CCI LOZÈRE STÉ ENGELVIN BOIS	Développement de la filière bois Développement des énergies renouvelables (bois énergie, éolien, photovoltaïque...) Photovoltaïque dans le logement social Questions des marchés publics Soutien à la filière viande
13 mai 2009	A. CAVAILLE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ALES	Projet Rochebelle, pôle culturel et scientifique : <ul style="list-style-type: none"> • Musée des minéraux • Centre d'activités • Centre de pomologie • Espace public numérique • Auditorium...
18 mai 2009	D.KERBOEUF	CEA	Développement site de Marcoule
19 mai 2009	M.BIDAN	RFF	Contournement Nîmes-Montpellier
20 mai 2009	G.MUTELET	POLE EMPLOI	Développement d'actions d'insertion
20 mai 2009	T. MONIER S. PIOCH	EGIS – EAU	Mise en place du plan régional d'aménagement maritime Développement des champs d'habitat artificiel sous-marin (augmenter le capital sous-marin) par immersion de récifs artificiels (équipements pro-actifs) Projet d'un parc aquatique sous-marin
20 mai 2009	F. LACAS	MAIRIE DE SERIGNAN	Projet touristique et environnemental sur une zone « coulée verte » sur la commune de Sérignan, près de l'embouchure de l'Orb
20 mai 2009	A. JOFFRE	POLE DERBI	Présentation du pôle Derbi Développement des énergies renouvelables (photovoltaïque / solaire...)
20 mai 2009		TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES	Situation RJ
26 mai 2009	A.SIROTA	INSERM	Sciences du Vivant
28 mai 2009	FONDATION ABBE PIERRE		Logement Social
29 mai 2009	SNCF/SCET/REGION/ AGGLO		Grande gare de Montpellier

Commission « CONSTANTIN »

Hôtel de Région

201 avenue de la Pompignane

34064 Montpellier cedex 2

commission-constantin@cr-languedocroussillon.fr

04 67 22 80 00